

## AIDES INFORMATIQUES EN TERMINOLOGIE — CATÉGORIES DE DONNÉES

### 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les catégories de données utilisées pour l'enregistrement de l'information terminologique sur fichier informatisé et manuel, ainsi que pour l'échange et la recherche d'information terminologique, indépendamment des applications locales et des environnements dans lesquels ces catégories de données peuvent être utilisées.

Certaines des catégories de données spécifiées dans la présente Norme internationale dérivent d'autres Normes internationales terminologiques, par exemple l'ISO 1087 et l'ISO 5127, cela permettant d'harmoniser le contenu des catégories de données utilisées dans les différents systèmes et de faciliter l'échange de données. Le classement systématique des catégories de données qui font l'objet de la présente Norme internationale est établi en fonction de la gestion des bases de données et ne reflète pas le classement théorique utilisé dans les autres normes.

Si la présente Norme internationale est destinée au transfert de données terminologiques exploitables par la machine, il est recommandé de l'utiliser de pair avec l'ISO 12200, mais elle peut aussi être utilisée à des fins de modélisation de l'information terminologique, indépendamment des applications informatiques.

La présente Norme internationale ne vise pas à établir les catégories de données utilisées dans les applications locales relatives aux bases de données, parce que des programmes de traduction peuvent être utilisés pour convertir les catégories particulières de données en catégories universelles comme celles indiquées ici, à condition que les valeurs des données relatives à ces catégories soient harmonisées en fonction des définitions des catégories de données pertinentes.

La présente Norme internationale n'a pas pour objectif de spécifier les relations précises existant entre les catégories de données, telles que la répétabilité et la combinabilité. Ces caractéristiques sont propres aux applications de chaque base de données et à l'ISO 12200. La présente Norme internationale ne prescrit pas une base obligatoire de catégories de données pour les applications locales.

La présente Norme internationale ne spécifie pas de catégories de données pour le balisage des entrées de données bibliographiques. L'annexe B de l'ISO 12083 :1994 comprend, outre les éléments considérés utiles à la préparation et au balisage des documents interprétables par la machine, des éléments bibliographiques. L'annexe B de la présente Norme internationale énumère les catégories de données qui correspondent aux éléments dont il est question dans l'ISO 12083 et qui conviennent comme citations bibliographiques pour les entrées terminologiques.

NOTE L'annexe B de l'ISO 12200:1998 fournit des informations supplémentaires sur les éléments bibliographiques de l'ISO 12083 s'appliquant aux informations bibliographiques choisies pour les entrées terminologiques, dans le cas de transfert de données terminologiques exploitable par la machine.

### 2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 1087:1990, *Terminologie — Vocabulaire*.

ISO 1087-2: —X *Travaux terminologiques — Vocabulaire — Partie 2: Applications informatiques*.

ISO 3166-1:1997, *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 1: Codes pays*. ISO 3166-2: — , *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 2: Code pour les subdivisions de pays*.

ISO 3166-3: — *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 3: Code pour les noms de pays antérieurement utilisés*.

ISO 5127-2:1983, *Documentation et information — Vocabulaire — Partie 2: Documents de type traditionnel*.

ISO 5127-6:1983, *Documentation et information — Vocabulaire — Partie 6: Langages documentaires*.

ISO 12200: .....1, *Applications informatiques en terminologie — Format de transfert de données terminologiques exploitables par la machine (MARTIF) — Transfert négocié*.

ISO 12083:1994, *Information et documentation — Préparation et balisage de manuscrits électroniques*.

### **3 Termes et définitions**

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les termes et les définitions donnés dans l'ISO 1087-2 s'appliquent.

### **4 Sélection des catégories de données**

Les catégories utilisées dans un environnement donné doivent être choisies avec soin, afin de répondre aux besoins des personnes qui élaborent et utilisent les ressources terminologiques en question. A cet effet, il doit être sélectionné, parmi les catégories de données spécifiées dans l'annexe A, un sous-ensemble approprié qui s'appliquera au système considéré.

Il est recommandé aux concepteurs de bases de données et de fonds terminologiques de s'assurer que le contenu des catégories de données utilisées dans leur système correspond à celui qui est défini dans les présentes spécifications. Les données terminologiques destinées à l'échange doivent être rendues conformes aux dénominations et descriptions des catégories de données spécifiées dans l'annexe A.

### **5 Documentation des catégories de données**

La documentation d'une catégorie de données doit permettre à l'utilisateur d'un fonds terminologique quelconque d'identifier sans équivoque le contenu de la catégorie de données. La spécification doit permettre à l'utilisateur de différencier le contenu de la catégorie de données du contenu des autres catégories de données utilisées à l'intérieur du fonds terminologique, et du contenu des catégories de données employées par les partenaires avec lesquels sont réalisés les échanges.

Les spécifications standard des catégories de données de l'annexe A sont fondées sur les notions normalisées de gestion terminologique définies dans l'ISO 1087, l'ISO 5127-2 et l'ISO 5127-6. Si une catégorie de données requise dans une application locale ne figure pas dans l'annexe A, elle doit être fondée sur une notion reconnue et documentée dans le domaine traité par une application précise. Dans tous les cas, les concepteurs du système doivent notifier à l'organisme indiqué dans l'annexe E leur intention de créer de nouvelles catégories de données à utiliser avec le format d'échange spécifié dans l'ISO 12200.

Si des codes ou représentations différents de ceux utilisés dans le langage naturel sont employés de pair avec une catégorie de données, la spécification de cette catégorie de données doit inclure toute information permettant leur interprétation univoque. Les spécifications de l'annexe A fournissent des options de codage là où des codes normalisés sont disponibles.

## 6 Spécifications normalisées des catégories de données en vue d'une gestion terminologique

### 6.1 MODÈLE DE L'ENTRÉE CONCERNANT LES CATÉGORIES DE DONNÉES

Les spécifications concernant les catégories de données incluses dans l'annexe A sont conformes au modèle suivant. (Les catégories n'apparaissent pas toutes dans chaque spécification.)

Spécification des catégories      Représentation

Numéro de notation      Numéro en caractères gras Nom privilégié de la catégorie de données Caractères gras

Nom toléré    NOM TOLÉRÉ: caractères gras [peut être répété au besoin]

FORME INTÉGRALE: caractère gras NOM CONNEXE: caractères gras [peut être répété au besoin] NOM REJETÉ: caractères gras [peut être répété au besoin]

DESCRIPTION:

NOTE: [peut être répété au besoin] INSTANCES POSSIBLES: *en italiques* EXEMPLE: [peut être répété au besoin]

Description de la catégorie de données

Note

Instances possibles

Exemple

### 6.2 TYPOLOGIE DES CATÉGORIES DE DONNÉES

Les spécifications des catégories de données figurant dans l'annexe A sont divisées en trois groupes principaux:

catégorie de données concernant le terme et l'information liée au terme, catégorie de données descriptives, catégorie de données administratives. Ces groupes sont ensuite divisés en dix sous-groupes.

Catégories de données concernant le terme et l'information liée au terme

Le sous-groupe 1 est composé du terme de la catégorie de données et contient un terme ou une autre information traitée en tant que terme (par exemple les syntagmes ou le texte normalisé).

Le sous-groupe 2 porte sur les catégories de données qui fournissent de l'information liée au terme.

Le sous-groupe 3 porte sur les catégories de données concernant l'équivalence entre les termes affectés aux mêmes notions ou à des notions très proches.

Catégories de données descriptives

Le sous-groupe 4 porte sur les catégories de données concernant la classification des notions en domaines et en sous-domaines et sur d'autres informations touchant à la classification.

Le sous-groupe 5 porte sur les catégories de données qui donnent une description de la notion, c'est-à-dire les différents types de définitions, d'explications et de contextes fournis pour définir ou déterminer le domaine et la notion à laquelle un terme est affecté.

Le sous-groupe 6 porte sur les catégories de données qui indiquent les relations entre des notions. Le sous-groupe 7 porte sur les catégories de données qui indiquent les structures notionnelles.

Forme intégrale

Nom connexe

Nom rejeté

Le sous-groupe 8 porte sur la catégorie de données qui présente les *notes*. Cette catégorie est à part, car on peut l'associer à n'importe quelle autre. Elle ne peut donc pas être subordonnée à aucun autre sous-groupe.

Catégories de données administratives

Le sous-groupe 9 porte sur les catégories de données utilisées dans la création de langages documentaires et de thésauri.

Le sous-groupe 10 porte sur toutes les autres catégories de données strictement administratives.

## **Annexe A**

(normative)

### **Catégories de données**

#### A.1 TERME

DESCRIPTION : Désignation, au moyen d'une expression linguistique, d'une notion définie dans une langue de spécialité.

NOTE : Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 5.3.1.2.

EXEMPLE : ('base') dans l'annexe C, figure C.1.

NOTE : Les termes peuvent être composés de termes simples ou de termes complexes. Le caractère distinctif d'un terme fait qu'il est associé à une seule notion contrairement au syntagme qui allie plusieurs notions au plan lexical, afin d'exprimer des situations complexes. *Système d'assurance qualité* est un terme, alors que *satisfaire aux exigences de qualité* est un syntagme, plus précisément un cooccurrent.

#### A.2 INFORMATIONS CONCERNANT LE TERME

##### A.2.1    TYPE DE TERME

DESCRIPTION : Attribut affectée à la notion.

NOTE : Par *types de terme*, on peut entendre les éléments suivants.

##### *A.2.1.1 entrée principale*

NOM TOLÉRÉ: vedette

DESCRIPTION : Désignation d'une notion figurant en tête d'une fiche terminologique.

EXEMPLE : “base” dans l’annexe C, figure 0.1.

#### A.2.1.2 *synonyme*

DESCRIPTION : Terme qui représente la même notion que l’entrée principale ou une notion très proche.

EXEMPLE : « numéroteur » dans l’annexe C, figure C.2.

NOTE : La synonymie est généralement relative, c’est-à-dire que les synonymes couvrent rarement dans tous les cas tous les aspects d’une même notion. Le *degré de synonymie* (A.2.10) qui en résulte est établi à l’aide des conventions définies pour le *degré d’équivalence* (voir A.3.1).

#### A.2.1.3 *quasi-synonyme*

DESCRIPTION : Terme qui représente la même notion qu’un autre terme ou une notion très proche dans la même langue, mais interchangeable que dans certains contextes seulement et inapplicable dans d’autres.

EXEMPLE : La distinction entre un synonyme et un quasi-synonyme peut être de nature subjective ou fortement axée sur le contexte. Par exemple en anglais, certains estiment que les termes « domain » et « subject field » sont synonymes, alors que d’autres soutiennent que le terme « domain » est plus vaste, mais qu’il peut être utilisé dans de nombreux contextes identiques et qu’il constitue par conséquent un quasi-synonyme.

#### A.2.1.4 *terme scientifique international*

DESCRIPTION : Terme inclus dans une nomenclature scientifique internationale adoptée par un organisme scientifique qui fait autorité.

EXEMPLE : *Homo sapiens*.

#### A.2.1.5 *nom usuel*

DESCRIPTION : Synonyme d’un terme scientifique international utilisé dans la langue courante.

NOTE : Les noms usuels sont généralement formés à partir de métaphores, d’analogies, et fonctionnent indépendamment des règles de classification qui s’appliquent aux nomenclatures scientifiques. Bien que les noms usuels soient souvent utilisés dans la langue courante, on les emploie également en rédaction technique et scientifique. Ils varient selon les langues et, souvent pour une langue donnée, selon les régions.

EXEMPLE : *Hypericum perforatum* ou *millepertuis*, appelé herbe-à-mille-trous, « herbe de la Saint-Jean » ou « sang de Saint-Jean ».

#### A.2.1.6 *internationalisme*

DESCRIPTION : Terme qui a la même forme orthographique ou phonémique ou une forme presque identique dans de nombreuses langues.

NOTE : Les internationalismes traduisent souvent une origine latine, grecque ou anglaise, mais d’autres langues telles que l’arabe, le français, le russe, le chinois ou le japonais ont également contribué à la création d’internationalismes.

EXEMPLE : *en alcohol*, *fralcool*, *de Alkohol* [de l’arabe *al.kuhi*].

#### A.2.1.7 *forme intégrale*

NOM TOLÉRÉ 1: forme complète

NOM TOLÉRÉ 2: expansion

DESCRIPTION: Représentation complète d'une désignation.

EXEMPLE : Voir *formes abrégées* en A.2.1.8.

#### A.2.1.8 forme abrégée d'un terme

NOM TOLÉRÉ: forme abrégée

DESCRIPTION : Terme qui résulte de la suppression d'une partie d'un terme préexistant, mais qui désigne la même notion.

NOTE 1: Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 5.5.2.

EXEMPLE : Voir les types d'abréviations indiquées ci-après.

NOTE 2: Parmi les types de *forme abrégée*, on retrouve l'abréviation; la forme courte; le sigle; l'acronyme; le terme tronqué.

NOTE 3: Chaque forme abrégée dérive d'une forme intégrale.

##### A.2.1.8.1 abréviation

DESCRIPTION : Terme simple abrégé qui résulte de la suppression d'une partie des lettres qui le composent.

NOTE : Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 5.5.2.1.

EXEMPLE : forme intégrale: adjectif abréviation: adj.

##### A.2.1.8.2 forme courte du terme

NOM TOLÉRÉ: forme courte

DESCRIPTION : Forme raccourcie d'un terme complexe extrêmement long qui utilise moins de mots.

EXEMPLE: forme intégrale: Groupe intergouvernemental des vingt-quatre pour les questions monétaires internationales

forme courte: Groupe des vingt-quatre

NOTE: De nombreuses formes courtes sont associées à des noms propres longs, tels que les noms d'institutions gouvernementales, de composés chimiques, et autres éléments semblables.

##### A.2.1.8.3 sigle

DESCRIPTION : Abréviation, formée des premières lettres d'un terme complexe ou d'éléments de terme qui forment un terme composé, prononcée lettre par lettre.

EXEMPLE : forme intégrale: Encéphalopathie bovine spongiforme sigle: EBS

NOTE : Certaines formes abrégées peuvent être considérées comme étant à la fois des acronymes et des sigles, par exemple ONU prononcé O.N.U ou ONU.

#### A.2.1.8.4 acronyme

DESCRIPTION : Terme complexe abrégé formé de plusieurs groupes de lettres d'un terme et dont la prononciation est exclusivement syllabique.

NOTE 1: Un acronyme peut être bien accepté, au point de devenir un terme de plein droit (par exemple radar dans l'exemple suivant).

NOTE 2: Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 5.5.2.1.2.

EXEMPLE : Radar = radio detecting and ranging

#### A.2.1.8.5 terme tronqué

DESCRIPTION : Terme abrégé formé par l'omission d'un ou de plusieurs éléments ou syllabes du terme.

NOTE : Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 5.7.1.

EXEMPLE : forme intégrale: introduction terme tronqué: intro (fam.)

#### A.2.1.9 variante

DESCRIPTION : Chacune des formes existantes d'un terme.

EXEMPLE : Variantes orthographiques: clé et clef

#### A.2.1.10 forme translittérée

DESCRIPTION : Forme résultant de la représentation des caractères d'un système d'écriture alphabétique par les caractères d'un autre système.

#### A.2.1.11 forme transcrite

DESCRIPTION : Forme résultant de la représentation des caractères d'un système d'écriture par ceux d'un autre système d'écriture, tenant compte de la prononciation des caractères à transcrire.

EXEMPLE : japonais:

transcription syllabique hiragana:

transcrit (romanisé) conformément à l'ISO 3602:1989 : taihuu  
français : typhon

définition: tempête tropicale qui sévit dans l'Ouest du Pacifique à la fin de l'été et à l'automne

chinois:  
transcrit (romanisé) conformément à l'ISO 7098:1991 : gongfu  
français : kung fu  
définition: un des arts martiaux de la Chine

#### A.2.1.12 forme romanisée

DESCRIPTION : Forme résultant de la représentation d'un système d'écriture non latin par l'alphabet latin.

NOTE : La romanisation est une forme spécifique de transcription.

EXEMPLE : Voir exemple en A.2.1 .10 et A.2.1 .11.

#### A.2.1.13 *symbole*

DESCRIPTION : Désignation d'une notion sous forme de lettres, de chiffres, de pictogrammes ou d'une combinaison quelconque de ces éléments.

NOTE : Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 5.3.1.1.

EXEMPLE : Le symbole § peut être utilisé dans la représentation d'un article ou paragraphe d'un document juridique.

#### A.2.1.14 *formule*

DESCRIPTION : Chiffres, symboles ou autres éléments semblables, servant à exprimer une notion de façon concise, par exemple une formule de mathématique ou de chimie.

NOTE : La formule peut être considérée comme un *terme* représentant une notion. Dans certains cas, il n'existe pas d'autre représentation.

EXEMPLE : H<sub>2</sub>O est la représentation chimique de *l'eau*.

#### A.2.1.15 *équation*

DESCRIPTION : Expression servant à représenter une notion fondée sur l'énoncé que deux expressions mathématiques sont par exemple égales, définie à l'aide du signe = ou associées l'une à l'autre par un signe semblable.

EXEMPLE :  $E = mc^2$

NOTE : De tels énoncés sont parfois répertoriés dans les bases de données terminologiques.

#### A.2.1.16 *expression logique*

DESCRIPTION : Expression servant à représenter une notion fondée sur une relation mathématique ou logique, telles que les énoncés d'inégalité, les relations d'appartenance, les opérations booléennes et d'autres éléments semblables.

EXEMPLE :  $x \neq y$ ,  $x \in y$ ,  $x$  sauf  $y$ .

#### A.2.1.17 *catégorie de gestion du matériel*

##### A.2.1.17.1 *ugs*

FORME INTÉGRALE: unité de gestion de stock

DESCRIPTION : Élément d'inventaire identifié à l'aide de la désignation alphanumérique unique attribuée à un objet dans un système de contrôle d'inventaire.

EXEMPLE : Dans l'entrée anglaise intitulée "PANTALON EN FLANELLE #5193 tailles 3, 4, 6, 7, 10, 12», "#5193-6" représente ce que l'on appelle *l'ugs* de l'élément suivant: Style numéro #5193, taille 6.

NOTE : Les bases de données terminologiques liées à des systèmes de contrôle de l'inventaire ainsi qu'à des systèmes logistiques de fabrication incluent des *ugs* et des *numéros de pièces*, qui servent de désignations dans le système représentant l'objet en question. Ils fonctionnent donc en gros comme s'ils étaient des termes et empruntent même les caractéristiques des termes dans le discours commun et la création des textes.

#### A.2.1.17.2 numéro de pièce

DESCRIPTION : Désignation alphanumérique unique attribuée à un objet dans un système de fabrication.

EXEMPLE : Numéros de pièces échantillons d'un système de fabrication de groupes motopropulseurs, où chaque segment du numéro représente un niveau de classification différent dans le système:

couvercle d'embrayage 1 110 036 QO a  
flasque à disque 3 125 12504 b  
pièce de retenue à disque 3 124 119 OI a  
couvercle à disque 3 122 234 QO c  
ressort de membrane 4 220 1 00 00 g

NOTE : Les bases de données terminologiques liées à des systèmes de contrôle de l'inventaire ainsi qu'à des systèmes logistiques de fabrication incluent des *ugs* et des *numéros de pièces*, qui servent de désignations dans le système représentant l'objet en question. Ils fonctionnent donc en gros comme s'ils étaient des termes et empruntent même les caractéristiques des termes dans le discours commun et la création des textes.

#### A.2.1.18 syntagme

DESCRIPTION : Groupe de deux mots ou plus qui forment une unité de sens, dont la signification ne peut souvent pas être déduite en s'appuyant sur la signification littérale des mots utilisés.

NOTE : Bien qu'ils soient composés de plusieurs mots et contiennent souvent plusieurs notions, les syntagmes peuvent être considérés comme des unités terminologiques individuelles dans les bases de données terminologiques. En ce sens, ils sont groupés avec les « termes » Ils peuvent toutefois être considérés comme du matériel contextuel dans certaines BDT.

EXEMPLES: Voir exemples en A.2.1.18.1 à A.2.1.18.3.

##### A.2.1.18.1 cooccurrent

NOM TOLÉRÉ: collocation

DESCRIPTION : Combinaison récurrente de mots caractérisée par la cohésion, caractéristique qui fait que ses composantes doivent être présentes dans un énoncé ou une série d'énoncés, même si elles ne sont pas très proches les unes des autres.

EXEMPLE : Sirop *contre* [le rhume], et non pas *pour* le rhume

*Faute de documentation* et non pas *en absence de documentation*

NOTE : Les cooccurrents se distinguent des *syntagmes lexicalisés* par le fait que leurs composantes doivent généralement apparaître dans une séquence fixe. Les combinaisons récurrentes de mots formant un terme complexe (par exemple adjectif + nom, nom + nom, etc...) et représentant une notion unique ne sont pas des cooccurrents.

##### A.2.1.18.2 syntagme lexicalisé

DESCRIPTION : Syntagme fixe et idiomatique.

EXEMPLE : chemin de fer

#### A.2.1.18.3 syntagme synonyme

DESCRIPTION : Unité syntagmatique dans une langue qui renferme le même contenu sémantique qu'une autre unité syntagmatique dans la même langue.

EXEMPLE : Les syntagmes *réaction à une exposition à une flamme nue* et *effet de l'exposition à une flamme nue* sont considérés comme des syntagmes synonymes dans certaines normes incendie.

#### A.2.1.19 *texte normalisé*

DESCRIPTION : Partie figée d'un texte répétitif.

EXEMPLE : Clause de *force majeure* d'un contrat standard:

les modalités de vente;

la renonciation à la garantie.

NOTE : Bien qu'elles comprennent plus d'un mot et généralement plus d'une notion, les unités de texte normalisé sont considérées comme des unités terminologiques individuelles dans les bases de données terminologiques.

### A.2.2    GRAMMAIRE

DESCRIPTION : Information grammaticale sur un terme.

NOTE : Selon les conventions propres à une langue, les informations grammaticales peuvent comprendre la catégorie grammaticale;

le genre;

le nombre;

animé;

la catégorie du nom;

la catégorie de l'adjectif.

#### A.2.2.1 *catégorie grammaticale*

NOM TOLÉRÉ: catégorie du mot

DESCRIPTION : Catégorie appropriée à un mot en fonction de ses propriétés grammaticales et sémantiques.

EXEMPLE: Les exemples de catégorie grammaticale communément répertoriés dans les bases de données terminologiques sont

a) le nom;

b) le verbe;

c) l'adjectif.

#### A.2.2.2 *genre*

DESCRIPTION: Catégorie grammaticale qui indique les relations grammaticales qu'entretiennent les mots entre eux dans la phrase.

NOTE: La notion de genre, telle qu'elle est définie plus haut, varie d'une langue à l'autre et n'est pas une caractéristique de toutes les langues.

EXEMPLE: En français, *vie* est féminin et s'emploie avec l'article féminin tel que *la*, le pronom féminin *elle*, et des adjectifs féminins, par exemple *une longue vie*.

INSTANCES POSSIBLES: Les types de genre grammatical communément répertoriés dans les bases de données terminologiques sont

- a) le masculin;
- b) le féminin;
- c) le neutre;
- d) les autres types.

#### A.2.2.3 *nombre*

DESCRIPTION : Dans de nombreuses langues, distinction grammaticale indiquant le nombre d'objets auquel le terme se réfère.

EXEMPLE 1: L'enfant mange son dîner. Les enfants mangent leur dîner.

singulier	<i>l'enfant</i> (nom singulier)
	<i>mange</i> (verbe à la troisième personne du singulier)
pluriel	<i>les enfants</i> (nom pluriel)
	<i>mangent</i> (verbe à la troisième personne du pluriel)

EXEMPLE 2: indénombrables du sable, de l'eau

INSTANCES POSSIBLES: Les types de *nombre* communément répertoriés dans les bases de données terminologiques sont

a) le singulier

DESCRIPTION : Forme d'un terme (habituellement un nom) servant à désigner un objet. b) le pluriel

DESCRIPTION : Forme d'un terme (habituellement un nom) servant à désigner plusieurs objets. c) le duel

DESCRIPTION : Forme servant dans certaines langues à désigner deux personnes ou deux choses. d) les indénombrables

DESCRIPTION : Désignation d'un genre non comptable en français pour les substances continues, c'est-à-dire des matières ou des abstractions qui n'apparaissent qu'au singulier (par exemple l'utile et l'agréable, la bonté).

e) un autre genre

DESCRIPTION : Désignation servant à classer les informations grammaticales concernant le nombre qui se distinguent des classifications européennes classiques citées ci-dessus.

NOTE: Dans le cas où le singulier et le pluriel d'un terme ne désignent pas forcément la même notion, chaque nombre doit faire l'objet d'une entrée séparée afin de conserver une base de données terminologiques axée sur la notion.

#### A.2.2.4 *animé*

DESCRIPTION: Caractéristique d'un mot (principalement un nom) indiquant que son référent est considéré comme vivant, ou doté de volition ou de conscience dans une communauté linguistique donnée.

INSTANCES POSSIBLES: Les types de désignation concernant les animés comprennent

a) l'animé

DESCRIPTION: Considéré comme vivant.

b) l'inanimé

DESCRIPTION : Considéré comme non vivant.

c) un autre type

DESCRIPTION : Considéré comme apparenté aux animés mais sans référence précise aux éléments précédents.

#### A.2.2.5 *catégorie du nom*

DESCRIPTION: Catégorisation d'un nom indiquant s'il se rapporte à un seul objet ou à une classe d'objets.

NOTE: En français, les noms propres prennent une majuscule alors que les noms communs n'en prennent pas.

INSTANCES POSSIBLES: Les types de catégories du nom sont

a) le nom propre

DESCRIPTION : Nom ou adjectif désignant un objet unique.

EXEMPLE : Europe

b) le nom commun

DESCRIPTION : Nom ou adjectif désignant une classe d'objets.

EXEMPLE : continent

#### A.2.2.6 *catégorie de l'adjectif*

DESCRIPTION : Catégorisation d'un adjectif indiquant s'il se rapporte à un seul objet ou à une classe d'objets.

NOTE : Lorsqu'ils désignent une personne, en français les adjectifs substantivés prennent une majuscule, les autres pas.

a) l'adjectif substantivé

DESCRIPTION : Adjectif qui se comporte comme un nom dans le texte.

EXEMPLE : Un Français b) l'adjectif commun

DESCRIPTION : Adjectif désignant une classe d'objets.

EXEMPLE : français

### A.2.3    USAGE

#### A.2.3.1    *note d'usage*

DESCRIPTION : Note contenant des informations sur l'usage du terme associé.

#### A.2.3.2    *usage géographique*

DESCRIPTION : Usage d'un terme reflétant des différences régionales.

EXEMPLE 1: terme    congère    usage géographique: France

                  terme    banc de neige    usage géographique: Québec

NOTE 1: Les symboles de langue et de pays peuvent être combinés.

EXEMPLE 2: terme    congère    usage géographique: fr France

                  terme    banc de neige    usage géographique: fr Québec

NOTE 2: S'il est disponible et pertinent, il convient que l'identifiant de l'usage géographique soit un symbole de pays spécifié dans l'ISO 3166 ou un nom de continent. Dans des systèmes plus précis, des noms propres aux régions sont utilisés mais il convient de les mentionner ailleurs dans le système pour que l'utilisateur en comprenne le fonctionnement ainsi qu'à des fins de cohérence dans l'éventualité d'un échange de données. Le symbole du pays est précédé, de manière optionnelle, de l'opérateur SAUF afin d'en nier le contenu.

EXEMPLE 3: usage géographique et France;

usage géographique et sauf Québec.

#### A.2.3.3    *registre*

DESCRIPTION : Classification indiquant le niveau relatif de langue attribué individuellement à chaque lexème, terme ou type de texte.

NOTE: Dans certaines régions et dans des environnements de gestion terminologique (par exemple, la médecine du planning familial), il peut être crucial de catégoriser des termes selon le registre.

INSTANCES POSSIBLES: Parmi les types de *registres* qui peuvent être pertinents dans les travaux terminologiques, on peut citer

a) la langue neutre

NOM TOLÉRÉ: langue courante

DESCRIPTION : Registre propre aux textes ou au discours de la langue courante.

b) la langue technique

DESCRIPTION : Registre propre aux textes scientifiques ou aux langages spéciaux.

c) la langue interne

DESCRIPTION : Registre de termes propres à une entreprise et qui n'est pas facilement reconnu à l'extérieur de celle-ci.

EXEMPLE : Le DP pour le département production de l'AFNOR.

NOTE : La terminologie interne n'équivaut pas forcément à la terminologie pratique. La terminologie peut atteindre à un niveau très poussé d'élaboration. La terminologie interne est souvent à l'origine d'une nouvelle terminologie technique finalement acceptée à une plus large échelle.

d) la langue pratique

DESCRIPTION : Registre des termes reflétant une orientation pratique par opposition à un niveau de langue théorique ou abstrait.

EXEMPLE : Dans le service traduction de l'AFNOR, *regarder dans la corbeille* signifie choisir une traduction dans un casier regroupant au secrétariat toutes les demandes de traduction.

e) la langue familière

DESCRIPTION : Registre extrêmement informel d'un mot, d'un terme ou d'un texte que l'on trouve habituellement dans le langage parlé très familier et plus rarement dans les documents.

EXEMPLE : En aviation, *naviguer à vue* équivaut en langue populaire à *calculer au pif, à vue de nez*.

f) la langue vulgaire

DESCRIPTION : Registre d'un terme ou d'un type de textes que l'on peut décrire comme inconvenant ou socialement inacceptable.

NOTE : Bien que la langue vulgaire soit évitée en terminologie technique formelle, des langues à large distribution telles que l'anglais ou l'espagnol nécessitent un inventaire des termes problématiques qui changent de registre selon les régions.

#### A.2.3.4 fréquence

DESCRIPTION: Nombre relatif d'occurrences d'un terme.

INSTANCES POSSIBLES: Les degrés de fréquence sont

- a) usage fréquent;
- b) usage peu fréquent;
- c) usage rare.

NOTE : Les définitions de ces degrés sont évidentes. Des critères subjectifs ou une analyse informatique de corpus de textes peuvent définir le degré de fréquence d'un terme. Dans le deuxième cas, ce degré peut s'exprimer par le nombre d'occurrences défini pour un nombre fixé de mots d'un corpus de textes.

EXEMPLE : Dans le domaine concernant la technologie des groupes motopropulseurs, les termes *ressort Belleville* et *ressort d'embrayage* sont fréquemment employés en référence au composant de base d'un embrayage. Le terme normalisé est peu employé hors du milieu des normes, et le terme générique *ressort à disques* l'est rarement.

#### A.2.3.5 marque chronologique

DESCRIPTION : Désignation en rapport avec l'emploi d'un terme dans le temps.

NOTE : La marque chronologique implique de subtiles distinctions qui peuvent être de nature subjective.

INSTANCES POSSIBLES: Les marques chronologiques courantes comprennent

a) l'archaïsme

DESCRIPTION : Terme sorti de l'usage quotidien, mais qui subsiste pour des emplois spécifiques.

EXEMPLE : *partir* (dans *avoir maille à partir*) au sens de partager b) le terme vieilli

DESCRIPTION : Terme tombé en désuétude mais dont la signification est aisément identifiable.

EXEMPLE : Sur son séant au sens de en position assise; «les commodités de la conversation» (Molière) pour les fauteuils

c) le terme désuet

DESCRIPTION : Terme sorti de l'usage en raison d'une évolution du savoir scientifique.

NOTE 1: Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 5.6.4.

EXEMPLE : Le terme '(dépense)' utilisé au sens de «garde-manger» est un terme désuet.

NOTE 2: La différence entre un terme *remplacé* et un terme *désuet*, c'est que le *terme remplacé* a changé de statut, mais peut quand même être utilisé dans d'anciennes normes ou dans des environnements non normalisés. Par contre, un *terme désuet* est complètement sorti de l'usage. Certains *termes désuets* sont aussi des *archaïsmes*, c'est-à-dire des termes dont l'origine étymologique est parfois très ancienne) mais cela n'est pas nécessairement le cas. Par ailleurs, de nombreux termes utilisés à l'heure actuelle ont quand même une origine archaïque. Les termes *vieillis* sont identiques aux termes *remplacés*, mais ils ne font pas l'objet d'une classification normalisée.

#### A.2.3.6 *restriction temporelle*

DESCRIPTION : Indication d'une période durant laquelle un terme a fait l'objet d'un usage spécial.

EXEMPLE : Plusieurs pays européens ont dernièrement redéfini les conditions requises pour l'obtention de certains diplômes universitaires. Si, par exemple, les conditions requises d'études pour le diplôme du baccalauréat sont passées de trois à quatre ans en 1993, tout fichier terminologique qui définit le terme employé pour décrire ce diplôme devra préciser la restriction temporelle s'y appliquant.

#### A.2.3.7 *restriction de propriété*

DESCRIPTION : Restriction appliquée au terme afin de protéger les droits que possède une entreprise sur l'usage exclusif de ce terme.

INSTANCES POSSIBLES: Les types de restriction de propriété sont

a) la marque de commerce

DESCRIPTION : Restriction imposée à l'utilisation d'un terme, parce qu'il désigne un élément (par exemple, une marque de fabrique) qui indique clairement l'origine ou la propriété d'une marchandise et qui est juridiquement réservé à l'usage exclusif du propriétaire à titre de fabricant ou de vendeur.

NOTE : Pour la définition du terme concerné, voir le catalogue ASTM. EXEMPLE: Terme: mouchoir en papier

marque de commerce: Kleenex

b) l'appellation commerciale

DESCRIPTION : Nom ou style sous lequel une entreprise fait des affaires.

NOTE : Pour la définition du terme concerné, voir le catalogue ASTM.

EXEMPLE : «Du Pont» pour « E. I. du Pont de Nemours & Co »

#### A.2.4 FORMATION DU TERME

##### *A.2.4.1 mode de formation du terme*

DESCRIPTION : Classification d'un terme selon la méthodologie employée pour sa création.

INSTANCES POSSIBLES: Les types de *formation de terme* sont l'emprunt transdisciplinaire; l'emprunt translinguistique; le néologisme.

a) l'emprunt transdisciplinaire

DESCRIPTION : Terme tiré d'un autre domaine.

EXEMPLE : Terme = bélier

=> (biologie) animal

=>.(science militaire) poutre servant à faire des brèches

=> (matériel de secours et de lutte (Incendies)) barre métallique

NOTE : La *discipline source* ou le domaine doit être indiqué dans le contenu de la catégorie de données: *emprunt transdisciplinaire à la métallurgie*.

b) emprunt translinguistique

DESCRIPTION : Terme tiré d'une langue étrangère et naturalisé, au moins en partie.\*\*\*

EXEMPLE : *de* Raster => *en* raster [pas de changement de signification: grille utilisée pour la numérisation des données]

*en* mask => *de* Maske [changement de signification: *en* filtre pour logiciel => de affichage sur écran, gabarit ou forme]

NOTE : La langue source peut être indiquée dans le contenu de la catégorie de données, par exemple *emprunté de l'allemand*. La relation entre les mots d'emprunt dans la langue d'arrivée et les mots originaux dans la langue source peut être une relation de similitude (Raster-raster) ou de changement sémantique (mask-Maske).

c) calque

NOM REJETÉ: traduction d'emprunt (à éviter)

DESCRIPTION : Terme dont des éléments ont été traduits librement à partir des éléments d'un terme d'une langue étrangère.

EXEMPLE 1 : Définition : Aire de visualisation séparée sur l'écran d'un ordinateur. *en* window = *de* Fenster =

es ventana = fr fenêtre

NOTE : L'emprunt translinguistique implique l'acception directe d'un terme d'une langue par une autre, alors que la traduction d'emprunt implique une traduction des éléments du terme fondée sur une analyse componentielle. La langue source peut être indiquée dans le contenu de la catégorie de données, par exemple traduction d'emprunt tirée de l'anglais.

d) néologisme

DESCRIPTION : Terme nouvellement formé

EXEMPLE : immunosuppresseur (pharmacologie)

Définition : Médicament utilisé pour supprimer le rejet des transplantations de tissus.

#### A.2.4.2 *étymologie*

DESCRIPTION : Sources sur la formation d'un mot et l'évolution de sa signification.

NOTE : L'étymologie relève principalement de la lexicologie, bien que dans certains cas la terminologie y soit aussi rattachée, particulièrement en ce qui a trait à la formation de néologismes dans la planification linguistique et dans le contexte de la formation des termes.

EXEMPLE : Terme: aspirine

étymologie: acétyle + acide *spiraeea* (ancien nom de l'acide salicylique)

#### A.2.5 PRONONCIATION

DESCRIPTION : Représentation de la manière d'articuler les mots.

NOTE : La prononciation est traditionnellement indiquée à l'aide de l'alphabet phonétique international. Un terme donné peut se prononcer de plusieurs manières, il est alors vivement conseillé d'associer chaque prononciation à un usage géographique.

#### A.2.6 SYLLABIFICATION

DESCRIPTION : Division d'un mot en articulation par syllabes, c'est à dire par unités de prononciation ininterrompues.

EXEMPLE : *ther mo plas tique*

NOTE : La syllabification est souvent indiquée dans les entrées de dictionnaires et appartient à l'oral.

#### A.2.7 CÉSURE

DESCRIPTION : Division d'un mot à l'écrit, à la fin d'une ligne notamment, soumise à un ensemble de règles établies.

EXEMPLE : pho-né-ti-cien

NOTE : Les mots sont césurés afin de décomposer le texte de manière efficace et attrayante à l'impression. Les règles de syllabification et de mise en trait d'union peuvent varier selon les langues et les situations.

#### A.2.8 MORPHOLOGIE

#### A.2.8.1 *morphème*

DESCRIPTION : Plus petite unité significative d'une langue.

EXEMPLE : Les morphèmes *in + com + pris* se conjuguent pour créer le mot *incompris*.

#### A.2.8.2 *élément de terme*

DESCRIPTION : Unité sémantique provenant d'un terme plus long.

NOTE : Dans les bases de données terminologiques, on peut séparer les éléments de termes qui sont liés à l'aide de combinaisons de symboles spéciaux ou d'autres conventions de façon à pouvoir y accéder pour former des index entièrement composés de mots ou des clés secondaires semi-automatiques. La division, qui est arbitraire dans une certaine mesure, varie selon les éléments à chercher. Cette catégorie de données se retrouve autant de fois que c'est nécessaire.

EXEMPLE : immuno supprimeur

#### A.2.9 STATUT DU TERME

DESCRIPTION : Indication qualifiant un terme telle que l'approbation, l'acceptabilité ou l'applicabilité dans un contexte donné.

EXEMPLE : Voir «base)' (terme rejeté) à la figure 0.1.

NOTE : La présente Norme internationale considère les données qualifiant le statut du terme comme des instances possibles de contenu pour l'une des catégories de données associées au statut du terme. Certaines bases de données considèrent ces catégories comme des éléments de plein droit qui caractérisent les termes. C'est le phénomène de *bimodalité* et de *différence dans la modélisation des données*, étudié en détail dans l'Annexe D de l'ISO 12200:1998.

Les catégories de données associées au statut du terme sont l'autorisation normative;

le statut administratif; le statut de traitement;

le qualificatif de planification linguistique.

#### A.2.9.1 *autorisation normative*

DESCRIPTION : Élément qualifiant le statut du terme attribué par un organisme qui fait autorité tel qu'un organisme normatif ou gouvernemental, investis de fonctions de réglementation.

NOTE : Il convient que cette catégorie soit suivie d'une référence à l'organisme normatif en question.

INSTANCES POSSIBLES: Les qualificatifs de l'autorisation normative sont

a) le terme normalisé

SYNONYME : terme officialisé

DESCRIPTION : Terme normalisé par un organisme de normalisation.

NOTE : En général, un *terme normalisé* est un *terme privilégié*, mais les *termes tolérés* peuvent aussi être inclus dans cette catégorie.

EXEMPLE : Les trois termes «numériseur», «convertisseur parallèle-série» et «numéroteur» sont des termes normalisés à la figure 0.2.

b) le terme privilégié

DESCRIPTION : Terme recommandé par un organisme qui fait autorité.

NOTE : Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 5.6.1.

EXEMPLE : «numériseur») est le terme privilégié à la figure C.2.

c) le terme toléré

DESCRIPTION : Terme accepté comme synonyme d'un terme privilégié par un organisme qui fait autorité.

NOTE : Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 5.6.2.

EXEMPLE : «convertisseur parallèle-série» et «numéroteur») sont des termes tolérés à la figure C.2.

d) le terme rejeté

SYNONYME : terme à éviter

DESCRIPTION : Terme rejeté par un organisme qui fait autorité.

NOTE : Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 5.6.3.

EXEMPLE : «(base» est le terme rejeté à la figure 0.1.

e) le terme remplacé

DESCRIPTION : Terme qui n'est plus privilégié ni toléré.

EXEMPLE : Si «terme abrégé» est remplacé par (forme abrégée), qui devient l'expression privilégiée, «terme abrégé» devient alors un terme remplacé.

f) le terme juridique

DESCRIPTION : Terme défini sur le plan juridique et utilisé dans des documents impliquant des obligations juridiques.

EXEMPLE : *force majeure* utilisé comme titre d'une clause standard insérée dans les contrats exemptant les parties de l'obligation de respecter leurs engagements par suite d'événements indépendants de leur volonté comme un tremblement de terre, une inondation ou une guerre.

g) le terme prescrit par la loi

DESCRIPTION : Terme défini dans une loi ou un règlement.

EXEMPLE : Le terme *produit recyclé après consommation* est strictement défini dans les lois nationales et internationales concernant la protection du consommateur.

#### A.2.9.2 *qualificatif de planification linguistique*

DESCRIPTION : Désignation provisoire dans le cadre d'une planification linguistique ou d'un environnement terminologique descriptif.

NOTE : Contrairement aux catégories énumérées en A.2.9.1, ces éléments ne sont pas soumis à la normalisation ou ne sont pas parvenus au terme du processus de normalisation.

INSTANCES POSSIBLES: Les types de qualificatifs de planification linguistique sont

a) le terme recommandé

DESCRIPTION : Terme recommandé par un spécialiste d'une question.

NOTE : Dans les travaux terminologiques descriptifs, comme ceux que l'on effectue en sciences sociales, on évite de préciser les termes privilégiés ou rejetés.

b) le terme non normalisé

DESCRIPTION : Terme qui n'a pas été soumis au processus de normalisation ou de planification linguistique.

c) le terme proposé

NOM TOLÉRÉ 1: paraphrase

NOM TOLÉRÉ 2: terme suggéré

DESCRIPTION : Terme utilisé à titre provisoire pour décrire une notion pour laquelle il n'existe pas de terme satisfaisant.

NOTE 1: Dans la terminologie axée sur la traduction, le terme proposé peut être une paraphrase représentant une notion pour laquelle il n'existe pas de terme équivalent dans la langue d'arrivée ou pour laquelle une traduction d'emprunt apparente pourra ne pas être souhaitable. Avec le temps, les termes proposés deviennent des termes permanents ou sont éventuellement remplacés par des termes plus concis et plus appropriés.

EXEMPLE 1: «Schlupfregelung» en allemand ne peut être traduit par «slip control» en anglais, non par faute de transparence, mais parce que le terme «slip») a une connotation négative pour les ingénieurs en mécanique automobile américains. Ainsi, le nom de ce système fut au départ paraphrasé comme suit: «torsion control isolation») en anglais, et il est à présent largement connu sous le sigle «TCI».

NOTE 2: En terminologie descriptive, le terminologue ou le spécialiste peut proposer un terme visant à aider l'utilisateur à reconnaître les lacunes des termes existants, à choisir un terme plus approprié ou à fournir un terme là où il n'en existe pas.

EXEMPLE 2: «pan-ethnique» est suggéré pour la notion d'«organisations, mouvements ou caractéristiques englobant plusieurs communautés ethniques et estompant les frontières ethniques».

d) le terme nouveau

DESCRIPTION : Terme qui vient d'être soumis au processus de normalisation ou de planification linguistique.

NOTE: Cet élément de donnée ne renvoie qu'au statut du terme dans le cadre de l'activité de normalisation. Voir *néologisme* et *terme proposé* (voir mode de formation du terme, A.2.4. 1) pour les catégories de données qui portent sur l'étymologie ou la planification linguistique des termes.

#### A.2.9.3 *statut administratif*

DESCRIPTION : Statut d'un terme qui est au niveau administratif dans le cadre d'un certain environnement professionnel.

NOTE : Le statut réel des termes en rapport avec la normalisation est évoqué en A.2.9.1 dans l'autorisation normative. Il convient que cette catégorie soit suivie d'une référence à l'organisme administratif en question. Les exemples de statut

ISO/FDIS 12620:1998(F)

administratif comprennent des références aux individus, groupes de travail, comités ou d'autres références semblables ayant recommandé un terme ou travaillant actuellement dessus.

#### A.2.9.4 *statut de traitement*

DESCRIPTION: Statut d'un terme dans le cadre du processus de normalisation.

INSTANCES POSSIBLES: Les niveaux de traitement incluent les distinctions suivantes:

a) non traité

DESCRIPTION : Statut d'un terme pour lequel on n'a pas encore entrepris le processus de normalisation.

b) traité provisoirement

DESCRIPTION : Statut d'un terme qui a franchi toutes les étapes du processus de normalisation, sauf l'étape finale.

c) finalisé

DESCRIPTION : Statut d'un terme qui a franchi toutes les étapes du processus de normalisation

#### A.2.10 DEGRÉ DE SYNONYMIE

DESCRIPTION: Mesure dans laquelle un terme d'une langue recouvre la même notion que celle recouverte par un autre terme de la même langue.

NOTE: Les *degrés de synonymie* typiques sont analogues aux *degrés d'équivalence* (A.3. 1)' soit restreints, synonymes, similaires, plus étendus et non synonymes.

### A.3 ÉQUIVALENCE

#### A.3.1 DEGRÉ D'ÉQUIVALENCE

DESCRIPTION: Mesure dans laquelle les compréhensions de deux notions ou plus se chevauchent.

INSTANCES POSSIBLES: Les degrés typiques d'équivalence sont

a) plus restreint

DESCRIPTION : Désignation assignée à un terme qui a un sens moins étendu que la désignation dont elle est l'équivalent ou le synonyme.

EXEMPLE : Le terme anglais ('test'» a une extension de sens moins grande que le terme allemand «Prüfung».

b) équivalent

DESCRIPTION : Désignation assignée à des termes qui sont équivalents.

EXEMPLE : Le terme anglais "living being)' et le terme français «être vivant') sont des termes équivalents

c) quasi-équivalent

DESCRIPTION : Désignation assignée à une extension d'une langue i qui comprend davantage ou moins de

caractéristiques que la désignation parallèle de la langue 2.

EXEMPLE : *de* Prüfung comprend *en* inspection et (*r* contrôle, mais est plus étendu que les termes français et anglais car il comprend également la notion de test absente des notions anglaises et françaises.

d) plus étendu

DESCRIPTION : Désignation assignée à un terme ayant une extension plus étendue que la désignation dont elle est estimée être équivalente ou synonyme.

EXEMPLE : L'extension de l'allemand «Prüfung» est plus grande que celle de l'anglais '(test».

e) syntagme équivalent

DESCRIPTION : Désignation assignée à un syntagme d'une langue qui exprime un contenu sémantique analogue à un syntagme d'une autre langue.

NOTE : Les syntagmes équivalents d'une langue peuvent dans de nombreux cas être identiques à des termes simples ou complexes d'autres langues.

EXEMPLE : *en* technically equivalent

fr équivalents sur le plan technique *en* third-party certification

fr certification par tierce partie

NOTE : Les doublets de termes multilingues peuvent être définis comme équivalents ou quasi-équivalents selon le degré de similarité des notions sous-jacentes; ils peuvent aussi être qualifiés de bidirectionnels ou de monodirectionnels selon que le rapport d'équivalence s'effectue dans une direction ou les deux (voir *directionnalité*, A.3.3). La non-équivalence est également souvent répertoriée dans les degrés d'équivalence, mais elle exige un traitement différent car les non-équivalents n'apparaissent pas comme des termes équivalents dans la même entrée terminologique (voir *faux amis*, A.3.2).

### A.3.2 FAUX-AMI

NOM TOLÉRÉ: non équivalent

DESCRIPTION: Désignation dans une langue qui semble avoir une similarité formelle ou sémantique avec une désignation dans une autre langue, mais qui ne représente pas la même notion.

NOTE: Les *faux-amis* sont souvent des termes qui semblent avoir la même origine étymologique ou une origine très proche, mais qui n'ont pas la même signification dans les deux langues. Il peut s'agir également de "*faux*" *calques*, c'est-à-dire de traductions littérales erronées ou trompeuses, soit parce qu'il existe déjà un équivalent approprié dans la langue d'arrivée, soit parce que les éléments des termes utilisés dans la traduction ne sont pas les équivalents de ceux qui sont utilisés dans la langue source. Si le terme désigné comme un faux-ami fait l'objet d'une entrée dans un fonds terminologique, il convient d'inclure un renvoi vers cette entrée.

EXEMPLE 1: Dans le milieu de l'assurance qualité (contrairement à la comptabilité) le terme français "contrôle") qui signifie "vérification» ou "(inspection» est un *faux-ami* du terme anglais "control") qui signifie «exercer un pouvoir sur»).

EXEMPLE 2: '(Faux» *calque*: le terme *en* building désigne un bâtiment quelconque, le terme *fr* un bâtiment à nombreux étages.

### A.3.3 DIRECTIONNALITÉ

DESCRIPTION : Caractéristique de termes équivalents multilingues indiquant s'il existe une similarité de

degré d'équivalence lorsqu'on passe de la langue i à la langue 2 autant que lorsque l'on passe de la langue 2 à la langue 1.

NOTE : En ce qui concerne la *directionnalité*, l'équivalence peut être désignée comme étant

a) bidirectionnelle

DESCRIPTION : Caractéristique de termes équivalents multilingues indiquant qu'un degré similaire d'équivalence existe lorsqu'on passe de la langue i à la langue 2 aussi bien que lorsque l'on passe de la langue 1 à la langue 1.

b) monodirectionnelle

DESCRIPTION : Caractéristique de termes équivalents multilingues indiquant que l'équivalence n'existe que lorsqu'on passe de la langue i à la langue 2 et non pas quand on passe de la langue 2 à la langue 1.

EXEMPLE : Certaines relations d'équivalence sont bidirectionnelles, c'est-à-dire que l'on peut remplacer librement l'équivalence de la langue i par l'équivalence de la langue 2 et vice versa, par exemple, l'anglais « adhesive » à la figure C.3 et le français ('adhésif'). C'est ce qui est le plus susceptible de survenir dans la terminologie technique normalisée et pleinement harmonisée. Fréquemment, certaines restrictions sont imposées à la relation d'équivalence; dans ce cas la relation peut être désignée comme étant monodirectionnelle dans l'une ou l'autre direction, c'est-à-dire que la langue i = la langue 2 mais pas nécessairement l'inverse. Par exemple, à la figure C.3, le terme anglais "glue") est à éviter pour le français '(adhésif», alors que le français «adhésif) doit correspondre au terme anglais "adhesive" qui doit être privilégié dans les textes normalisés. Aussi la relation entre "glue" et «adhésif» est-elle monodirectionnelle dans ce contexte. Il convient, lorsque la désignation monodirectionnelle est utilisée, de l'agrémenter d'un commentaire expliquant le transfert (A.3.5).

#### A.3.4 INDICE DE FIABILITÉ

DESCRIPTION : Indice assigné à un élément de donnée ou à un fichier indiquant l'exactitude et la complétude qui lui sont reconnues.

NOTE : Les indices de fiabilité sont largement associés à l'équivalence, et ils sont perçus comme étant subjectifs et donc eux-mêmes non fiables.

#### A.3.5 COMMENTAIRE RELATIF AU TRANSFERT

DESCRIPTION : Note incluse dans l'entrée d'un terme, donnant des informations plus explicites sur le degré d'équivalence, la directionnalité ou d'autres caractéristiques spéciales touchant l'équivalence entre un terme de langue i et un terme de langue 2.

### A.4 DOMAINE

NOM TOLÉRÉ 1: classification

NOM TOLÉRÉ 2: champ d'application

DESCRIPTION : Partie du savoir à laquelle se rapporte un fichier terminologique.

EXEMPLE 1: Le domaine de la figure C.3 est *adhésif*.

NOTE : Les bases de données ou autres fonds terminologiques comprennent généralement un ensemble de domaines ou de codes de classification. On peut indiquer plus d'un domaine pour une notion donnée; on peut désigner les domaines de manière hiérarchique comme des sous-domaines en indiquant le niveau de l'index. La structure à 3 niveaux est classique. mais on peut aller jusqu'à 9 niveaux.

## EXEMPLE 2: Niveaux multiples

domaine (niveau 1): maladies

sous-domaine (niveau 2): cancer

sous-domaine (niveau 3): lymphome non hodgkinien

### A.4.1 SYSTÈME DE CLASSIFICATION

DESCRIPTION : Aménagement de notions en catégories et en subdivisions de façon à exprimer la relation existant entre elles.

NOTE 1: Pour la définition du terme concerné voir l'ISO 5127-6:1983, 3.4.1.02.

NOTE 2: Le *système de classification* utilisé dans un fonds terminologique peut être indiqué au moyen d'un code d'en-tête précisant le système de classification utilisé dans un fichier terminologique ou un document, par exemple, CDU, etc.; le système de classification peut aussi varier selon les entrées et être indiqué séparément dans chacune. Les *catégories* elles-mêmes sont couvertes par des domaines (A.4).

### A.4.2 NOTATION

DESCRIPTION : Ensemble de symboles, dont l'application respecte certaines règles, utilisés pour représenter des catégories et leurs interrelations.

NOTE 1: Pour la définition du terme concerné voir l'ISO 5127-6:1983, 3.4.3.1-01.

EXEMPLE : CDU 621.3 = «électrotechnique»

NOTE 2: Si les catégories sont représentées par des mots plutôt que par une notation, elles seront probablement considérées

comme des références à un domaine ou à un sous-domaine.

## A.5 DESCRIPTION DE NOTIONS

DESCRIPTION : Tout type de données explicatives utilisé pour clarifier une notion. NOTE 1: Les types de *descriptions de notions* peuvent comprendre

la définition; l'explication; le contexte.

NOTE 2: Bien que les traductions ne soient jamais appropriées pour documenter un équivalent de terme, elles peuvent être nécessaires lorsqu'il n'existe aucune documentation dans la langue d'arrivée et que le traducteur ou l'agent de traduction représente une importante autorité ou la seule concernant une notion. N'importe quel champ (définition, explication ou contexte) peut être une traduction.

### A.5.1 DÉFINITION

DESCRIPTION: Énoncé qui décrit une notion et qui permet de la différencier des autres notions à l'intérieur d'un système de notions.

NOTE : Pour la définition du terme concerné voir l'ISO 1087:1990, 4.1.

INSTANCES POSSIBLES: Les types de *définitions* peuvent comprendre la définition par compréhension;

la définition par extension; la définition partitive.

EXEMPLE : Voir les figures 0.1, 0.2 et 0.3.

a) la définition par compréhension -

DESCRIPTION : Définition qui décrit la compréhension d'une notion en indiquant la notion superordonnée la plus proche ainsi que les caractères distinctifs qui différencient la notion en question des notions coordonnées. EXEMPLE: Voir les figures 0.1, 0.2 et C.3.

b) la définition par extension

DESCRIPTION : Définition qui énumère toutes les notions spécifiques qui lui sont immédiatement subordonnées.

EXEMPLE : Les planètes du système solaire sont

Mercure, Vénus, Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune et Pluton.

c) la définition partitive

DESCRIPTION : Définition qui énumère les notions décrivant les principales parties d'un objet couvert par une notion globale dans une relation partitive.

EXEMPLE : Le poste de travail informatisé standard est composé d'une unité centrale, d'un terminal à écran, d'interfaces d'entrée utilisateur (par exemple les claviers, les souris, les numériseurs ou toute combinaison de ces appareils), de moyens de stockage (lecteurs de disquette, cd rom et autres) et d'unités périphériques de sortie (par exemple les imprimantes, les traceurs, les haut-parleurs).

#### A.5.2    EXPLICATION

DESCRIPTION : Énoncé qui décrit une notion et la rend compréhensible, mais qui ne permet pas nécessairement de la différencier des autres notions.

EXEMPLE : Explication de catalyseur: (chimie) élément qui déclenche ou accélère une réaction chimique.

NOTE : Pour constituer une *définition* adéquate, cette *explication* (qui serait classée comme étant inadéquate si elle était perçue comme une *définition*) doit inclure l'information selon laquelle le catalyseur lui-même n'est pas modifié par la réaction.

#### A.5.3    CONTEXTE

DESCRIPTION : Énoncé dans lequel figure le terme étudié.

NOTE 1: Pour la définition du terme concerné voir l'ISO 1087:1990, 6.1.5.7.

NOTE 2: Les contextes sont très fréquemment expliqués dans la terminologie descriptive et axée sur la traduction. Certaines bases de données utilisent des "exemples" comme références contextuelles. Aux fins d'échange, ces catégories de données sont généralement adaptées au "contexte" des catégories de données.

Outre qu'ils fournissent de l'information sur les notions, les contextes donnent de l'information typologique sur les textes, valable lorsqu'il s'agit de déterminer l'usage d'un terme et les références à des cooccurrents. Ainsi, certaines bases de données considèrent-elles le contexte comme étant une catégorie de données *liée à un terme*.

INSTANCES POSSIBLES: Les types de *contextes* peuvent comprendre

a) le contexte définitoire

DESCRIPTION : Contexte qui fournit toute l'information nécessaire concernant la notion, mais qui ne possède pas la rigueur formelle d'une définition.

NOTE : On peut parler de *contexte encyclopédique* lorsqu'un contexte définitoire est composé d'une longue description sur la notion en question.

EXEMPLE : Contexte définitoire du terme «tissage»): le «tissage» est un ensemble d'opérations visant à produire des tissus en entrelaçant une ou plusieurs séries de fils, au moins un fil de chaîne et un fil de trame, à angle droit les uns par rapport aux autres.

b) le contexte explicatif d'une notion.

EXEMPLE : Contexte explicatif du terme ('peigne)': le «peigne», qui garde séparés les fils de chaîne, aide à déterminer la largeur de l'étoffe.

c) le contexte associatif

DESCRIPTION : Contexte contenant le minimum d'informations notionnelles nécessaires pour associer la notion à un champ notionnel précis.

EXEMPLE : Contexte associatif du terme «tablier»: La navette qui contient le fil de trame passe d'un côté à l'autre de la foule du métier, et le fil ainsi placé est poussé par le peigne vers les noeuds fixés au tablier.

d) le contexte linguistique

DESCRIPTION : Contexte illustrant la fonction du terme dans le discours, mais qui ne fournit aucune information notionnelle.

NOTE : Les cas où l'occurrence d'un terme n'est pas associée à un discours environnant sont de simples attestations.

EXEMPLE : Les «rectifieurs de surfaces cylindriques» consomment généralement peu d'électricité.

e) le contexte métalinguistique

DESCRIPTION : Contexte consistant en un discours sur le terme, destiné à présenter son emploi autonome.

NOTE : Le contexte métalinguistique se distingue des autres types de contexte par le fait qu'il constitue une description du terme lui-même. Les autres types de contexte consistent en une description de la notion ou de l'objet auquel se réfère le terme.

EXEMPLE: — Le terme *expertise* en français, employé au sens de *compétence d'expert (expert competence)*, est un emprunt de l'anglais. — *L'obstruction*, pratique réputée consistant à mener de très longs débats, peut sérieusement entraver le processus législatif.

#### A.5.4    EXEMPLE

DESCRIPTION : Données descriptives fournissant un échantillon de l'objet ou de l'entité définie dans l'entrée.

NOTE : Certaines bases de données utilisent l'exemple' pour les références contextuelles. Aux fins d'échanges, ces catégories de données doivent être adaptées au '(contexte' du type d'élément de donnée.

EXEMPLE : Voir la figure C.1.

## A.5.5 ILLUSTRATIONS NON TEXTUELLES

### A.5.5.1 *figure*

DESCRIPTION : Diagramme, illustration ou autre support graphique utilisé pour illustrer une notion ou un ensemble de notions.

EXEMPLE : La figure C.4 montre un symbole illustratif pouvant être utilisé avec l'entrée d'un terme.

### A.5.5.2 *audio*

DESCRIPTION : Son, paroles, musique ou autre représentation sonore servant à illustrer ou à expliquer des termes ou des notions.

EXEMPLE : Un enregistrement de la prononciation d'un terme coordonné à une entrée de terme dans un environnement multimédia.

### A.5.5.3 *vidéo*

DESCRIPTION : Images vidéo enregistrées, servant à représenter ou à illustrer l'information terminologique.

EXEMPLE : Les images vidéo peuvent servir à illustrer une notion, un processus, une méthode d'essai, etc...

NOTE : La vidéo numérique peut comprendre un composant audio.

### A.5.5.4 *tableau*

DESCRIPTION : Ensemble de données présentées en colonnes et en lignes utilisées pour expliquer ou décrire une notion dans un fonds terminologique.

EXEMPLE : L'annexe D est composée d'un ensemble de tableaux.

### A.5.5.5 *autres données binaires*

DESCRIPTION : Toute autre donnée non comprise dans les catégories précédentes.

EXEMPLE : Tableurs, fichiers de réalité virtuelle, simulations de vol, et autres éléments semblables.

## A.5.6 UNITÉ

DESCRIPTION : Relation entre une valeur de référence définie par un organisme faisant autorité et la grandeur mesurée.

EXEMPLE : La force se mesure en newtons; la longueur se mesure en millimètres;

le poids se mesure en grammes.

NOTE : Il n'existe qu'une seule unité par grandeur du SI. L'unité utilisée pour mesurer une grandeur peut avoir une valeur considérable dans un fonds terminologique. Dans certains cas, elle peut représenter une caractéristique majeure pour déterminer l'identité précise d'une notion à laquelle il est fait référence, particulièrement si la polysémie ou le manque de précision crée de l'ambiguïté dans le texte.

### A.5.7    PLAGE

DESCRIPTION : Relation entre un ensemble de limites à l'intérieur desquelles une grandeur est mesurée, exprimée en précisant la valeur la plus basse et la plus élevée.

EXEMPLE :  $0^{\circ}\text{C} - 100^{\circ}\text{C}$  = état liquide de l'eau

NOTE : La plage, comme l'unité, peut être une caractéristique de délimitation importante dans la description d'une notion, particulièrement dans les bases de données de matériels.

### A.5.8    CARACTÉRISTIQUE

DESCRIPTION : Représentation mentale d'une propriété d'un objet qui sert à en former et à en délimiter la notion.

NOTE : Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 3.2.

EXEMPLE : compressibilité (gaz); inflammabilité (combustible);

liquidité (actifs financiers).

## A.6    RELATIONS INTERNOTIONS

DESCRIPTION : Lien sémantique entre plusieurs notions.

NOTE : Les relations internotions forment la base des systèmes de notions. Les types de *relations internotions* peuvent comprendre

la relation générique;

la relation partitive; la relation séquentielle; la relation temporelle;

la relation spatiale;

la relation associative;

[liste ouverte].

### A.6.1    RELATION GÉNÉRIQUE

DESCRIPTION : Relation hiérarchique fondée sur une compréhension de la notion superordonnée provenant partiellement de la compréhension de la notion subordonnée.

NOTE : Les relations génériques se caractérisent par le fait que toutes les notions qui appartiennent à la catégorie de la notion restreinte (l'espèce) font partie de l'extension de la notion intégrante (le genre).

EXEMPLE : Il existe une relation générique entre la notion fruit et la notion *pomme*.

### A.6.2    RELATION PARTITIVE

NOM TOLÉRÉ 1: relation tout-partie

NOM TOLÉRÉ 2: relation partie-tout

DESCRIPTION : Relation hiérarchique dans laquelle la notion superordonnée se réfère à un objet considéré

comme un tout et les notions subordonnées à des objets considérés comme des parties.

EXEMPLE : Il existe une relation partitive entre la notion *pelure* et la notion pomme.

### A.6.3 RELATION SÉQUENTIELLE

DESCRIPTION : Relation de dépendance entre des notions faisant référence à des objets qui ont une contiguïté spatiale ou temporelle.

EXEMPLE : cause-effet; producteur-produit; étapes d'un processus NOTE 1: Les types de *relation séquentielle* peuvent comprendre

la relation temporelle;

la relation spatiale.

NOTE 2: Compte tenu de la loi de la relativité, il peut être difficile dans certains cas de distinguer entre les composantes spatiales et temporelles. Par exemple, on peut percevoir les postes de travail des lignes d'assemblage comme ayant une relation spatiale ou temporelle les uns avec les autres.

#### *A.6.3.1 relation temporelle*

DESCRIPTION : Relation de dépendance entre des notions faisant référence à des objets ayant une contiguïté temporelle.

EXEMPLE : cause-effet; producteur-produit ; étapes d'un processus

#### *A.6.3.2 relation spatiale*

DESCRIPTION : Relation de dépendance entre des notions faisant référence à des objets en fonction de leur position relative dans l'espace.

EXEMPLE : Côtés droit et gauche du corps humain, positions sur le globe (voir figure C.4).

### A.6.4 RELATION ASSOCIATIVE

NOM TOL~R~ 1: relation thématique

NOM TOLÉRÉ 2: relation pragmatique

DESCRIPTION : Relation entre des notions basée sur des liens thématiques.

NOTE : Pour la définition du terme concerné, voir IISO 1087:1990, 3.7.2.2.

EXEMPLE : enseignant : école; automobile : autoroute

## A.7 STRUCTURES NOTIONNELLES

### A.7.1 SYSTÈME DE NOTIONS

DESCRIPTION : Ensemble structuré de notions construit en fonction des relations établies entre ces notions et dans lequel chaque notion est déterminée par sa position dans l'ensemble.

NOTE : La catégorie *système de notion* peut être utilisée de pair avec la catégorie *position de notion* dans la même entrée terminologique (A.7.2) pour rendre compte de la position de la notion et du type de système de notion concernés.

INSTANCES POSSIBLES: Les types de *systèmes de notions* peuvent inclure les systèmes suivants:

a) systèmes de notions génériques

DESCRIPTION : Système de notions dans lequel les notions appartenant à la catégorie de la notion restreinte (l'espèce) font partie de l'extension de la notion intégrante (le genre).

EXEMPLE : La figure C.6 illustre un système de notions génériques.

b) systèmes de notions partitives

DESCRIPTION : Système de notions fondé sur une relation tout-partie ou partie-tout.

EXEMPLE : La figure 0.6 illustre un système de notions partitives.

c) systèmes de notions séquentielles

DESCRIPTION : Système de notions fondé sur des relations spatiales et temporelles.

EXEMPLE : Les processus successifs employés sur une chaîne de production constituent un système typique de notion séquentielles.

d) systèmes de notions associatives

DESCRIPTION : Système de notions fondé sur des relations associatives, c'est-à-dire thématiques ou pragmatiques.

EXEMPLE : Un ensemble de termes dont les liens sont lâches et s'appliquant à une seule discipline peut constituer un système de notions associatives.

## A.7.2 POSITION DE LA NOTION

DESCRIPTION : Position d'une notion dans un système de notions.

NOTE 1: Les types de *positions de la notion* peuvent comprendre les notions suivantes:

la notion intégrante; la notion superordonnée; la notion subordonnée;

la notion coordonnée.

NOTE 2: Si la *position de la notion* figure dans une base de données, sa valeur peut correspondre à l'un des types énumérés plus haut ou elle peut contenir un nombre, par exemple la catégorie de données *numéro de classification* (A.4.2), indiquant sa position dans le système de notions. Les nombres utilisés pour identifier la position de la notion ou la position d'un descripteur de thesaurus sont souvent appelés des *notations*.

### *A.7.2.1 notion étendue*

DESCRIPTION : Notion qui se situe à deux niveaux d'abstraction plus haut ou davantage, que la notion sujet dans un système de notions hiérarchiques.

EXEMPLE: Aux figures 0.5 et C.6, le terme «fixation») et le terme «(bras» sont des notions intégrantes.

NOTE : Les notions intégrantes peuvent se retrouver dans un système de notions génériques ou dans un système de notions partitives.

#### A.7.2.2 *notion superordonnée*

QUASI-SYNONYME : hyperonyme

DESCRIPTION : Notion qui, dans un système hiérarchique, peut être subdivisée en un certain nombre de notions de niveau inférieur.

NOTE 1: Pour la définition du terme concerné voir l'ISO 1087:1990, 3.1.2.

EXEMPLE: À la figure C.5, le terme «clou» est une *notion superordonnée* par rapport aux termes «clou à chevron» et «clou à lattes». À la figure 0.6, le terme «avant-bras» est une *notion superordonnée* en ce qui a trait aux termes «cubitus» et «radius».

NOTE 2: Dans les systèmes de notions génériques la «notion superordonnée» met au premier plan la notion elle-même, tandis que l'hyperonyme fait référence au terme qui représente la notion. Les notions superordonnées des systèmes partitifs peuvent également s'appeler *notions intégrant*.

#### A.7.2.3 *notion subordonnée*

QUASI-SYNONYME : hyponyme

DESCRIPTION: Notion qui, dans un système hiérarchique, peut être regroupée avec au moins une autre notion de même niveau pour former une notion de niveau supérieur.

NOTE 1: Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 3.1.3.

EXEMPLE: À la figure 0.5, «clou à chevron» est une notion subordonnée par rapport à «clou». À la figure 0.6, le terme «cubitus» est une *notion subordonnée* par rapport au terme «avant-bras».

NOTE 2: La «notion subordonnée» met au premier plan la notion elle-même, tandis que l'hyponyme fait référence au terme qui représente la notion. Les notions subordonnées des systèmes génériques peuvent être appelées *notions spécifiques*. Les notions subordonnées des systèmes de notions partitives peuvent être appelées *notions partitives*.

NOTE 3: La catégorie de données *notion subordonnée* doit pouvoir être hiérarchiquement répétée afin de rendre compte de niveaux d'abstraction plus poussés. A la figure 0.6, par exemple, si les os du poignet étaient perçus comme séparés en parties distinctes, un niveau additionnel d'abstraction serait annexé au système, nécessitant un niveau de subordination plus poussé.

#### A 7.2.4 *notion coordonnée*

QUASI-SYNONYME : co-hyponyme

DESCRIPTION : Notion qui, dans un système hiérarchique, se situe au même niveau qu'une ou plusieurs autres notions.

NOTE : Pour la définition concernée, voir 1150 1087:1990, 3.1.4.

EXEMPLE : À la figure C.5, le «clou à chevron» et le «clou à lattes» sont des *notions coordonnées*. À la figure 0.6, le terme «cubitus» et «radius» sont des *notions coordonnées*.

NOTE: La «notion coordonnée» met au premier plan la notion elle-même, tandis que le terme linguistique courant «co-hyponyme» fait référence au terme qui représente la notion.

#### A.7.2.5 *notion connexe*

DESCRIPTION: Notion dont la relation avec une autre notion est associative.

EXEMPLE : Les termes «enseignant» et «école)» sont des *notions connexes*.

#### A.8 NOTE

NOM TOLÉRÉ 1: remarque

NOM TOLÉRÉ 2: observation

DESCRIPTION: Informations complémentaires se rapportant à n'importe quel élément du fonds de données, n'établissant pas de distinction entre le terme, les informations liées au terme, descriptives ou administratives.

NOTE 1: Dans la mesure du possible, les informations complémentaires peuvent être identifiées par des catégories de données plus précises, par exemple la *note relative* à l'emploi A.2.3.1, le *commentaire relatif au transfert* A.3.5., etc.

#### A.9 LANGAGE DOCUMENTAIRE

DESCRIPTION: Langage formel utilisé pour caractériser des données ou le contenu de documents de façon à en

permettre la mémorisation et l'extraction.

##### A.9.1 NOM DE THÉSAURUS

NOM TOLÉRÉ: thésaurus

DESCRIPTION: Titre d'un thésaurus d'où provient un descripteur.

NOTE: D'un point de vue terminologique, le thésaurus et le nom de thésaurus ne sont pas synonymes, mais en tant que catégories de données ils fonctionnent comme des synonymes dès lors que le contenu des deux catégories est en effet le nom d'un thésaurus.

##### A.9.2 DESCRIPTEUR DE THÉSAURUS

NOM TOLÉRÉ: descripteur

DESCRIPTION: Terme d'un thésaurus pouvant être utilisé pour représenter une notion dans un document ou dans une demande d'extraction.

NOTE 1: Pour la définition du terme concerné, voir IISO 5127-6:1983, 3.4.2-02.

NOTE 2: Bien que les *systèmes de notions* et les *thésauri* puissent tous deux être utilisés pour représenter l'information et les connaissances, les *systèmes de notions* sont utilisés pour représenter les structures notionnelles dans le travail terminologique et la gestion de l'information, tandis que les *thésauri* sont conçus pour l'extraction de l'information en science documentaire et en documentation. Les deux traditions sont soumises à des conventions et à des règles différentes, et elles ne sont en principe pas combinées. Néanmoins, dans une entrée terminologique, il peut être indiqué qu'un terme est un descripteur de thésaurus dans un langage documentaire. On appelle souvent notation, le numéro servant à représenter la position de la notion ou d'un descripteur de thésaurus.

##### A.9.2.1 descripteur le plus générique

DESCRIPTION: Descripteur de thésaurus représentant le plus haut niveau de notion dans une relation hiérarchique.

EXEMPLE : À la figure 0.7, le terme «BRUIT (SON)» est le *descripteur le plus générique*.

#### A.9.2.2 *terme générique*

DESCRIPTION : Descripteur de thésaurus représentant un terme superordonné dans une relation hiérarchique.

NOTE : Pour la définition du terme concerné voir l'ISO 5127-6:1983, 3.4.6.2-01.

EXEMPLE : À la figure 0.7, l'expression «BRUIT AÉRODYNAMIQUE), est un *terme générique*.

#### A.9.2.3 *terme restreint*

DESCRIPTION : Descripteur de thésaurus représentant un terme subordonné dans une relation hiérarchique.

NOTE : Pour la définition du terme concerné voir l'ISO 5127-6:1983, 3.4.6.2-04.

EXEMPLE : À la figure 0.7, l'expression «BANG SUPERSONIQUE» est un *terme restreint*.

#### A.9.2.4 *terme connexe*

DESCRIPTION : (descripteur de thésaurus), terme relié à un autre terme par une relation coordonnée ou associative.

EXEMPLE : À la figure 0.7, l'expression «LÉSION DUE AU BRUIT» est un terme connexe.

### A.9.3 NON-DESCRIPTEUR

DESCRIPTION : Terme qui, dans un thésaurus, ne doit pas être utilisé pour représenter une notion, mais qui fait référence à un ou plusieurs descripteurs devant être utilisés à la place.

NOTE : Pour la définition du terme concerné voir l'ISO 5127-6:1983, 3.4.2-03.

EXEMPLE : En référence à la figure 0.7, l'expression «Moteur, bruit» serait un *non-descripteur*.

### A.9.4 MOT CLÉ

DESCRIPTION : Mot ou groupe de mots, possiblement sous forme lexicographique normalisée, c'est-à-dire lemmatisée, extrait d'un titre ou du texte d'un document dont ils caractérisent le contenu, pour en faire l'extraction.

EXEMPLE : Les termes «catégorie de donnée» et «entrée terminologique» sont des *mots clés* de la présente Norme internationale.

### A.9.5 TITRE D'INDEX

SYNONYME : mot d'index

DESCRIPTION : Terme choisi pour représenter dans l'index un article ou une notion d'un document.

NOTE : Les mots clés sont fréquemment utilisés comme titres d'index mais tous les titres d'index ne figurent pas en fait dans les documents, car il est bon d'inclure aussi comme titres d'index des termes que le lecteur éventuel est susceptible de chercher dans un document.

EXEMPLE: Toutes les catégories de données précisées dans la présente norme figurent comme titres dans l'index, tout comme un certain nombre de leurs formes permutées, synonymes communs et variantes.

## A.10 CATÉGORIE ADMINISTRATIVE

### A.10.1 TRANSACTION DU TRAVAIL TERMINOLOGIQUE

DESCRIPTION : Étape de la création, de l'approbation et de l'utilisation de l'entrée terminologique.

INSTANCES POSSIBLES: Les types de *fonctions reliées aux travaux terminologiques* (A.10.2) sont directement reliées aux *transactions de travail terminologique* suivantes:

#### a) la création

DESCRIPTION : Transaction à l'intérieur d'une base de données permettant la création d'une entrée de terme. b) la saisie

DESCRIPTION : Transaction à l'intérieur d'une base de données permettant l'enregistrement de l'entrée d'un terme ou d'une information connexe dans une base de données,

NOTE : La saisie peut être identique à la création, mais ne doit pas nécessairement l'être: une personne peut avoir réuni des informations qu'une autre saisit dans une base de données.

#### c) la modification

DESCRIPTION : Transaction à l'intérieur d'une base de données permettant la mise à jour d'une entrée de terme.

#### d) la vérification

DESCRIPTION : Transaction à l'intérieur d'une base de données permettant la vérification d'une entrée de terme.

#### e) l'approbation

DESCRIPTION : Transaction à l'intérieur d'une base de données permettant l'approbation définitive d'une entrée de terme.

#### f) le retrait

DESCRIPTION : Transaction à l'intérieur d'une base de données permettant le retrait d'une entrée de terme.

#### g) la normalisation

DESCRIPTION : Transaction à l'intérieur d'une base de données permettant la normalisation d'une entrée de terme.

#### h) l'exportation

DESCRIPTION : Activité à l'intérieur d'une base de données permettant l'exportation d'une entrée de terme vers une base de données externe ou vers une structure d'échange.

#### i) l'importation

DESCRIPTION : Activité à l'intérieur d'une base de données permettant l'importation d'une entrée de terme à partir d'une base de données externe.

#### A.10.2 fonction reliée à la gestion terminologique

DESCRIPTION : Catégories de données relevant de la gestion de la terminologie dans le cadre des activités d'un groupe de travail.

NOTE : Les types de fonctions reliées aux travaux terminologiques peuvent comprendre la date; la responsabilité.

##### A.10.2.1 date

DESCRIPTION : Moment auquel une transaction ou une activité a lieu.

NOTE 1 : Les *types de dates* peuvent comprendre la date de création;

la date d'entrée; la date de mise à jour la date de vérification; la date d'approbation; la date de retrait; la date de normalisation; la date d'exportation; la date d'importation.

NOTE 2: Selon l'ISO 8601, la représentation des dates doit s'effectuer de la façon suivante: AAAA-MM-JJ, avec la possibilité d'étendre à l'heure, par exemple AAAA-MM-JJ hh:mm:ss. Si une base de données n'utilise pas cette présentation, il pourra être nécessaire de procéder à la conversion des données relatives à la date avant de procéder à un échange de données.

La catégorie "date" peut être associée à pratiquement n'importe quel élément de n'importe quel type de fichier. Elle peut être utilisée à titre de notation administrative pour indiquer le moment où des fichiers sont inscrits, modifiés ou approuvés, ou elle peut faire partie du contenu en connaissances réelles du fichier lui-même, par exemple, dans un fichier bibliographique.

EXEMPLE : 1995-10-30 12:32:41

##### A.10.2.1.1 date de création

DESCRIPTION : Date à laquelle un élément (domaine, fichier, entrée, etc.) est créé.

##### A.10.2.1.2 date d'entrée

DESCRIPTION : Date à laquelle un élément (domaine, fichier, entrée, etc.) est saisi dans un fonds de données.

NOTE : La "date de création" et la "date d'entrée", aussi bien que leurs transactions respectives, peuvent être identiques. auquel cas la seconde pourra ne pas être nécessaire.

##### A.10.2.1.3 date de modification

DESCRIPTION : Date à laquelle un domaine, un fichier, etc. est corrigé ou modifié.

##### A.10.2.1.4 date de vérification

DESCRIPTION : Date à laquelle un domaine, un fichier, etc. est vérifié.

##### A.10.2.1.5 date d'approbation

DESCRIPTION : Date à laquelle un fichier, une entrée, etc. est approuvé ou déclaré intégré.

A.10.2.1.6 date de retrait

DESCRIPTION : Date à laquelle un fichier ou une entrée est retiré et placé dans un fichier d'archive.

A.10.2.1.7 date de normalisation

DESCRIPTION : Date à laquelle un terme est normalisé par un organisme faisant autorité lors de l'approbation finale.

A.10.2.1.8 date d'exportation

DESCRIPTION : Date à laquelle une entrée terminologique est exportée d'une base de données vers une autre ou vers une structure d'échange.

A.10.2.1.9 date d'importation

DESCRIPTION : Date à laquelle une entrée terminologique est importée dans une base de données.

A.10.2.2 responsabilité

DESCRIPTION : Code identifiant la personne chargée de la transaction reliée à la gestion terminologique.

NOTE : Les types de *responsabilités* peuvent comprendre l'auteur ; la personne qui a entré les données (entré par); la personne qui a mis les données à jour (mis à jour par); la personne qui a vérifié les données (vérifié par); la personne qui a approuvé les données (approuvé par); l'utilisateur; le propriétaire du sous-ensemble; la personne qui a retiré les données (retiré par); la personne qui a exporté les données (exporté par); la personne qui a importé les données (importé par).

A.10.2.2.1 auteur

DESCRIPTION : Code qui identifie la personne qui crée un domaine, un fichier, etc.

A.10.2.2.2 entré par

DESCRIPTION : Code qui identifie la personne qui entre des données dans un domaine, ou un fichier, etc., si celle-ci n'est pas l'auteur.

A.10.2.2.3 mis à jour par

DESCRIPTION : Code qui identifie la personne qui corrige ou modifie un domaine ou un fichier.

A.10.2.2.4 vérifié par

DESCRIPTION : Code qui identifie la personne qui vérifie un domaine ou un fichier.

A.10.2.2.5 approuvé par

DESCRIPTION : Code qui identifie la personne qui approuve un domaine ou un fichier consolidé ou définitif.

#### A.10.2.2.6 utilisateur

DESCRIPTION : code qui identifie la personne responsable de l'extraction d'une entrée terminologique du fonds principal.

#### A.10.2.1.7 date de normalisation

DESCRIPTION : Date à laquelle un terme est normalisé par un organisme faisant autorité lors de l'approbation finale.

#### A.10.2.1.8 date d'exportation

DESCRIPTION : Date à laquelle une entrée terminologique est exportée d'une base de données vers une autre ou vers une structure d'échange.

#### A.10.2.1.9 date d'importation

DESCRIPTION : Date à laquelle une entrée terminologique est importée dans une base de données.

#### A.10.2.2 responsabilité

DESCRIPTION : Code identifiant la personne chargée de la transaction reliée à la gestion terminologique.

NOTE : Les types de *responsabilités* peuvent comprendre l'auteur

la personne qui a entré les données (entré par); la personne qui a mis les données à jour (mis à jour par); la personne qui a vérifié les données (vérifié par); la personne qui a approuvé les données (approuvé par); l'utilisateur;

le propriétaire du sous-ensemble;

la personne qui a retiré les données (retiré par); la personne qui a exporté les données (exporté par); la personne qui a importé les données (importé par).

#### A.10.2.2.1 auteur

DESCRIPTION : Code qui identifie la personne qui crée un domaine, un fichier, etc.

#### A.10.2.2.2 entré par

DESCRIPTION : Code qui identifie la personne qui entre des données dans un domaine, ou un fichier, etc., si celle-ci n'est pas l'auteur.

#### A.10.2.2.3 mis à jour par

DESCRIPTION : Code qui identifie la personne qui corrige ou modifie un domaine ou un fichier.

#### A.10.2.2.4 vérifié par

DESCRIPTION : Code qui identifie la personne qui vérifie un domaine ou un fichier.

A.10.2.2.5 approuvé par

DESCRIPTION : Code qui identifie la personne qui approuve un domaine ou un fichier consolidé ou définitif.

A.10.2.2.6 utilisateur

DESCRIPTION : Code qui identifie le public d'utilisateurs précis d'une entrée terminologique.

A.10.2.2.7 retiré par

DESCRIPTION : Code qui identifie la personne responsable de l'extraction d'une entrée terminologique du fonds principal.

A.10.2.2.8 exporté par

DESCRIPTION : Code qui identifie la personne responsable de l'exportation d'une entrée terminologique à partir d'une base de données terminologique.

A.10.2.2.9 importé par

DESCRIPTION : Code qui identifie la personne responsable de l'importation d'une entrée terminologique dans une base de données terminologique.

A.10.2.2.10 propriétaire du sous-ensemble

DESCRIPTION : Code qui identifie la personne responsable de l'administration d'un sous-ensemble de fichiers terminologiques.

### A.10.3 SOUS-ENSEMBLES ADMINISTRATIFS

DESCRIPTION : Sous-groupe de termes d'une base de données défini comme ayant une caractéristique en commun avec d'autres membres du sous-groupe, par exemple, être administré par un seul utilisateur ou utilisé pour une application précise.

NOTE 1 : Les types de *sous-ensembles administratifs* peuvent comprendre le sous-ensemble/client;

le sous-ensemble/client initial; le sous-ensemble/projet; le sous-ensemble/projet initial; le sous-ensemble/produit; le sous-ensemble/unité commerciale; le sous-ensemble/application; le sous-ensemble/environnement; le sous-ensemble/sécurité.

NOTE 2: Les éléments identifiés sous *propriétaire du sous-ensemble* constituent un autre type de sous-ensemble mais il serait superflu de prévoir une catégorie de données séparée pour le distinguer des autres sous-ensembles administratifs. Les exemples de ce sous-ensemble peuvent se combiner et sont indépendants les uns des autres; ainsi une seule entrée peut nécessiter l'inclusion de plusieurs sous-ensembles administratifs.

A.10.3.1 *sous-ensemble/client*

DESCRIPTION : Code attribué pour identifier un fichier terminologique associé à un client précis.

#### *A.10.3.2 sous-ensemble/client Initial*

DESCRIPTION : Code attribué pour identifier un fichier terminologique associé à un client initial précis.

#### *A.10.3.3 sous-ensemble/projet*

DESCRIPTION : Code attribué à un projet précis auquel un terme, un fichier ou une entrée est associé.

#### *A.10.3.4 sous-ensemble/projet initial*

DESCRIPTION : Code attribué à un projet initial précis auquel un terme, un fichier ou une entrée est associé.

#### *A.10.3.5 sous-ensemble/produit*

DESCRIPTION : Code attribué à un produit auquel un terme est relié.

#### *A.10.3.6 sous-ensemble/application*

DESCRIPTION : Code attribué pour identifier une entrée terminologique associée à une application précise.

NOTE : A l'origine destiné à l'identification des termes utilisés pour les applications informatiques, cette catégorie de données peut également servir à identifier des termes utilisés pour d'autres d'applications.

#### *A.10.3.7 sous-ensemble/environnement*

DESCRIPTION : Code attribué pour identifier une entrée terminologique associée à un environnement informatique précis.

#### *A.10.3.8 sous-ensemble/unité commerciale*

DESCRIPTION : Code attribué pour identifier un terme ou un fichier terminologique associé à un département, service précis ou à toute autre unité de l'entreprise.

#### *A.10.3.9 sous-ensemble/sécurité*

DESCRIPTION : Cote de sécurité interne d'un terme.

NOTE : Il est fréquent qu'une cote de sécurité soit attribuée à un terme important au cours de la phase d'élaboration du produit. moment où la confidentialité a une importance particulière. La qualification de sécurité peut se combiner avec une restriction dans le temps, un code d'autorisation, ou tout autre code de sous-ensemble.

INSTANCES POSSIBLES: Les types de sous-ensemble/sécurité peuvent être a) public

DESCRIPTION : Qualificatif de sécurité indiquant que tous les utilisateurs d'un système ont accès à une entrée.

b) confidentiel

DESCRIPTION : Qualificatif de sécurité indiquant que seuls les utilisateurs ayant une autorisation ont accès

à une entrée.

#### A.10.4 INFORMATIONS CONCERNANT L'AUTORISATION

##### *A.10.4.1 fonction d'autorisation*

DESCRIPTION : Code attribué à l'utilisateur d'un système, décrivant les fonctions que l'utilisateur doit exécuter ou la plage de données à laquelle il doit accéder.

NOTE : Les fonctions typiques comprennent les capacités de lecture, d'écriture et de suppression.

##### *A.10.4.2 code d'autorisation*

DESCRIPTION : Code attribué à l'utilisateur d'un système, indiquant le nom entré par la personne.

NOTE : Les vrais noms et les pseudonymes sont des codes typiques.

##### *A.10.4.3 mot de passe d'autorisation*

DESCRIPTION : Nom attribué à l'utilisateur d'un système autorisant l'accès à la base de donnée ou à une entrée de données.

NOTE : Les mots de passe sont uniques et choisis par l'utilisateur.

##### *A.10.4.4 titre professionnel*

DESCRIPTION : Titre attribué à l'utilisateur d'un système dans une entrée concernant la responsabilité et détaillant les fonctions de celui-ci par rapport à la création, la maintenance ou à l'utilisation de la base de données.

NOTE : Les titres professionnels typiques incluent ceux de traducteur, terminologue, utilisateur fréquent et invité.

#### A.10.5 SUGGESTION D'UTILISATEUR

DESCRIPTION : Modification suggérée d'un terme, d'un fichier ou d'une entrée.

NOTE : Cette catégorie de données est utilisée dans des cas de gestion terminologique en groupe, où certains membres ne sont pas autorisés à modifier les entrées terminologique ou choisissent de ne pas le faire, mais peuvent suggérer des modifications qui seront ensuite effectuées par une autre personne. Les suggestions des utilisateurs peuvent être associées à une sorte de code utilisateur, par exemple un titre professionnel, une fonction d'autorisation ou un code de responsabilité.

#### A.10.6 DÉSIGNATIONS ADMINISTRATIVES

##### *A.10.6.1 terme conséquentiel*

DESCRIPTION : Terme utilisé dans une entrée terminologique et défini ailleurs dans un même lexique, glossaire, ou vocabulaire, ou une même terminologie.

NOTE : Les termes conséquentiels peuvent comprendre tout terme utilisé dans une définition, soit un

générique ou un spécifique, ou tout terme utilisé dans une note, un renvoi ou un autre élément de texte.

#### *A.10.6.2 clé de tri terminologique NOM TOLÉRÉ: formule de tri*

DESCRIPTION : Chaîne de caractères utilisée comme base de comparaison pour les opérations de tri et de fusion à l'intérieur de bases de données terminologiques.

NOTE : Une clé de tri terminologique peut permettre l'accès par mode alphabétique ou systématique.

EXEMPLE : En français, pour 2,2-dihydropyrane, l'élément retenu pour le tri est «dihydropyrane » et non pas «2,2 ». Pour le  $\alpha$ -diméthyl- $\gamma$ -pyrone, c'est «dyméthyl » qui est retenu pour le tri et non « $\alpha$ ».

#### *A.10.6.3 terme de recherche*

DESCRIPTION : Terme inséré dans une entrée de terme pour chercher ou retirer de l'information.

EXEMPLE : Bon nombre de « clés secondaires » créées dans les fonctions de bases de données terminologiques sont considérées comme des termes de recherche, par exemple, dans une entrée multilingue directionnelle, les équivalents de la langue cible peuvent être définis comme des clés secondaires et utilisés comme des termes de recherche.

#### A.10.7 INDICATIF DE LANGUE

SYNONYME : code de langue

description: Symbole utilisé pour identifier le nom d'une langue.

NOTE : Les codes spécifiés dans l'ISO 639 doivent être utilisés. Idéalement, il devrait être possible d'inclure l'indicatif de langue chaque fois que cela est nécessaire dans les fonds terminologiques.

EXEMPLE : Les codes à deux lettres pour les langues les plus usitées citées dans la présente norme internationale sont

*en* = anglais *fr* = français *ru* = russe *de* = allemand (Deutsch) *es* = espagnol (Espanol).

#### A.10.8 TEXTE ÉTRANGER

DESCRIPTION : Balisage servant à identifier un mot, une phrase, du texte étendu comme appartenant à une langue différente de celle du texte environnant.

EXEMPLE : Dans la version allemande de l'ISO 9000-1:1994, certains termes sont en anglais: Vertragliche Anwendung von Beurteilungs- und Genehmigungs- oder Registrierungs- Systemen (second party).

#### A.10.9 SÉQUENCE DE CLASSEMENT

NOM CONNEXE: classement alphabétique

DESCRIPTION : Code indiquant la convention alphabétique régissant un fichier.

INSTANCES POSSIBLES: Parmi les types de séquences de classement on peut citer

a) le classement alphabétique continu

NOM TOLÉRÉ: classement alphabétique, lettre par lettre

DESCRIPTION : Classement des entrées selon l'ordre de classement [alphabétique] des termes d'entrée pris lettre par lettre, sans tenir compte des espaces en blanc, des traits d'union, des apostrophes, des parenthèses ou autres signes.

b) le classement alphabétique discontinu

NOM TOLÉRÉ: classement alphabétique, mot par mot

DESCRIPTION : Classement des entrées selon l'ordre de classement [alphabétique] des termes d'entrée pris mot par mot, résultant de la réunion de groupes syntagmatiques.

c) le classement alphabétique spécifique à la langue ou au domaine

DESCRIPTION : Classement alphabétique en fonction de règles propres à une langue ou à un domaine.

EXEMPLE : Séquences de l'alphabet cyrillique ou séquences de caractères romanisés spéciaux, comme le 1) de l'islandais; séquences qui représentent des applications spéciales telles que celles décrites en A.10.6.2.

d) le classement systématique

DESCRIPTION : Classement d'entrées en fonction d'un ordre reposant sur un système de notions.

e) le classement mixte

DESCRIPTION : Classement alphabétique d'entrées à l'intérieur de sections organisées de façon systématique.

f) le classement ASCII

DESCRIPTION : Classement d'entrées en fonction du code ASCII.

#### A.10.10 TYPE D'ENTRÉE

DESCRIPTION : Catégorie à laquelle une entrée d'un fichier terminologique est associée.

NOTE : Dans le cas où plusieurs fichiers sont associés pour constituer une entrée virtuelle, tous les types d'entrées peuvent prendre la forme de types de fichiers.

INSTANCES POSSIBLES: Parmi les types *d'entrées* on peut citer

a) l'entrée terminologique

SYNONYME : entrée de terme

DESCRIPTION : Entrée de donnée énumérant les termes associés à une notion donnée dans un domaine spécifique défini, et toute information connexe.

b) l'entrée notionnelle

DESCRIPTION : Entrée terminologique déterminée par l'identificateur d'une notion, qui définit une notion précise et énumère les termes associés à cette notion.

NOTE : Une entrée notionnelle typique est composée ou introduite par une définition et non par un terme

c) l'entrée lexicographique

DESCRIPTION : Entrée de donnée qui fournit toutes les significations associées à un lexème précis (mot entête)

NOTE : Les entrées lexicographiques ne sont généralement pas incluses dans les fichiers terminologiques proprement dits, mais il y a des exceptions, par exemple, les fichiers de travail d'un étudiant ou les entrées de travail d'une recherche terminologique exploratoire. Il a aussi été proposé du point de vue théorique d'inclure les entrées lexicographiques et terminologiques dans le même fichier. Il convient que ces entrées soient clairement indiquées pour éviter les problèmes au cours de l'échange des données.

d) l'entrée syntagmatique

DESCRIPTION : Entrée de donnée qui fournit l'information définitive et descriptive pertinente sur un syntagme ou sur une unité de cooccurrence.

e) l'entrée de cooccurrent

DESCRIPTION : Entrée syntagmatique portant sur un cooccurrent (voir A.2.1.18.1).

f) l'entrée de syntagme lexicalisé

DESCRIPTION : Entrée syntagmatique portant sur un syntagme lexicalisé (voir A.2.1.18.1).

g) l'entrée de texte normalisé

DESCRIPTION : Entrée de donnée qui fournit de l'information sur un texte normalisé (voir A.2.1.19).

h) l'entrée de renvoi

DESCRIPTION : Entrée dont le contenu consiste en un renvoi à une autre entrée à l'intérieur d'une base de données.

i) l'entrée de responsabilité

DESCRIPTION : Entrée contenant des informations au sujet de la personne responsable des fonctions associées à l'élément terminologique.

NOTE : Voir également *article bibliographique*. en 8.2.

#### A.10.11 STATUT DE L'ÉLÉMENT

DESCRIPTION : Code indiquant le niveau de complétude et d'exactitude d'un élément (domaine, fichier, entrée) dans un fonds terminologique.

NOTE : Les niveaux de statut sont

a) l'élément de départ

DESCRIPTION : Élément de travail initial tronqué ou incomplet.

NOTE : Un fichier de départ, par exemple, peut ne comprendre qu'un terme et une grille, ou dans certains cas, une description ou un équivalent étranger, mais pas de terme de la langue source.

b) l'élément de travail

DESCRIPTION : Élément terminologique en grande partie complet, mais qui n'a pas encore été approuvé par le terminologue responsable.

c) l'élément consolidé

SYNONYME : Élément définitif

DESCRIPTION : Élément terminologique complet approuvé de façon finale (et signé) par le terminologue

responsable.

d) l'élément archivé

DESCRIPTION : Élément terminologique retiré d'une base de données, mais archivé à des fins historiques.

e) l'élément importé

DESCRIPTION : Élément résultant d'un échange de données avec une autre base de données.

f) l'élément exporté

DESCRIPTION : Élément exporté vers une ou des bases de données ou vers une structure d'échange.

#### A.10.12 BASE DE DONNÉES DE RENVOI

DESCRIPTION : Base de données ou structure vers laquelle des données sont exportées.

#### A.10.13 SOURCE D'ENTRÉE

DESCRIPTION : Base de données ou structure de laquelle les données sont importées.

#### A.10.14 IDENTIFICATEUR DE NOTION

DESCRIPTION : Code utilisé pour identifier un fichier terminologique (fichier notion/entrée notion) afin de relier les éléments physiques servant à constituer une entrée notionnelle virtuelle.

EXEMPLE : Si la présente spécification d'élément de donnée était considérée comme une entrée terminologique, la rubrique A.10.14 pourrait être utilisée comme identificateur de notion.

NOTE : Utiliser un identificateur de notion lorsque plusieurs fichiers peuvent recouper la même notion: les identificateurs des divers fichiers différant, il est nécessaire d'inclure un identificateur de liaison afin de maintenir l'intégrité de l'ensemble de l'entrée notionnelle. Les identificateurs de notion sont également essentiels dans les terminologies classées de façon systématique, ou ils sont utilisés comme identificateurs de renvoi à partir de listes alphabétiques. On les énumère aussi séparément dans les environnements nécessitant un identificateur d'entrée stable, mais l'identificateur d'entrée virtuelir peut être soumis à des modifications selon les choix de gestion de la base de données.

#### A.10.15 IDENTIFICATEUR D'ENTRÉE

DESCRIPTION : Code qui sert d'identificateur unique d'une entrée terminologique.

#### A.10.16 IDENTIFICATEUR DE FICHIER

DESCRIPTION : Code qui sert d'identificateur unique d'un fichier terminologique.

NOTE : Un identificateur de fichier peut être nécessaire lorsque plusieurs fichiers sont groupés pour former une entrée.

#### A.10.17 IDENTIFICATEUR DE FICHIER

DESCRIPTION : Code qui sert d'identificateur unique d'un fichier dans un système de gestion de bases de données terminologiques.

NOTE : Les identificateurs de fichiers deviennent utiles lorsque les données de plusieurs fichiers sont fusionnées ou lorsque des fichiers regroupés sont répartis en sous-ensembles durant l'exportation et l'importation des données.

#### A.10.18 RENOVI

DESCRIPTION : Indicateur de domaine ou de fichier utilisé dans un fonds terminologique pour diriger l'utilisateur vers un autre lieu connexe, par exemple, un autre fichier.

##### *A.10.18.1 renvoi de type «voir»*

DESCRIPTION : Indicateur de domaine ou de fichier utilisé dans un fonds terminologique pour indiquer à l'utilisateur le lieu où il pourrait chercher l'information qu'il ne peut trouver dans celui consulté.

EXEMPLE : En ce qui a trait aux exemples de thésaurus de la figure C.7, une entrée dans un fonds terminologique associé peut contenir le terme inversé «bruit, moteur», qui serait suivi de l'indicateur '(voir' signalant la fiche principale où est enregistrée l'expression ('bruit de moteur'.

##### *A.10.18.2 renvoi de type «voir aussi»*

DESCRIPTION : Indicateur de domaine ou de fichier utilisé dans un fonds terminologique pour diriger l'utilisateur d'un lieu contenant l'information à un ou plusieurs autres lieux où l'information connexe pourra être trouvée.

NOTE : Les *renvois de type '(voir aussi)'* peuvent indiquer toute entrée, tout fichier ou élément de donnée du fonds terminologique.

##### *A.10.18.3 terme inversé*

DESCRIPTION : Forme d'une suite comportant plusieurs mots qui a été modifiée pour créer une nouvelle entrée, de façon que le mot clé désiré qui apparaît à la fin de la chaîne apparaisse à la position alphabétique appropriée.

NOTE : Un terme inversé est généralement utilisé de pair avec un renvoi de type «voir».

EXEMPLE : Terme: encéphalopathie bovine spongiforme

terme inversé: spongiforme, encéphalopathie bovine

##### *A.10.18.4 terme permuté*

DESCRIPTION : Forme d'une suite comportant plusieurs mots qui a été modifiée de façon à créer une ou de nouvelles entrées de façon que les mots clés désirés faisant partie du terme figurent à la position alphabétique appropriée.

NOTE : Un terme permuté est généralement utilisé de pair avec un renvoi de type "voir".

EXEMPLE : Terme: encéphalopathie bovine spongiforme

terme permuté: bovine, encéphalopathie spongiforme

##### *A.10.18.5 homographe*

DESCRIPTION : Termes qui s'épellent de la même façon, mais qui se prononcent différemment et qui traduisent des notions différentes.

EXEMPLE : Les poules du *couvent couvent*.

NOTE: Contrairement aux termes polysémiques, impliquant des mots identiques mais qui désignent des notions différentes, les homographes sont des mots aux origines étymologiques diverses. Le renvoi homographe est susceptible de se rencontrer souvent sous la forme d'un indicateur d'entrée pour un ou d'autres exemples où le mot est associé à une notion différente. Un *nombre homographe* est un nombre ordinal utilisé pour distinguer les homographes. Bien que de nombreux dictionnaires utilisent les exposants pour les nombres homographes, cette convention est difficile à appliquer dans les bases de données classiques alors qu'on y parvient sans problème dans les Interfaces Utilisateur Graphiques (application IUG).

EXEMPLE : terme: noyer<sup>1</sup> (v)

terme: noyer<sup>2</sup> (n, arbre)

#### *A.10.18.6 antonyme*

DESCRIPTION : Terme dont la notion correspond à l'opposé de la notion représentée par un second terme.

EXEMPLE : blanc-noir; ouvert-fermé; tolérance-intolérance

NOTE : Bien que peu de bases de données établissent des distinctions plus subtiles, comme catégories d'antonymes on peut citer

— le complément;

DESCRIPTION : Terme dont la notion représente la valeur réciproque de la notion représentée par un second terme, où la somme des notions complémentaires constitue une sorte de totalité.

EXEMPLE : yin/yang; sujet/objet

— le contraste.

DESCRIPTION : Terme dont la notion illustre une différence marquée ou une opposition par rapport à la notion représentée par un second terme.

EXEMPLE : rouge:vert

#### A.10.19 SOURCE

DESCRIPTION : Citation complète de l'information bibliographique pertinente à un document ou à une autre ressource.

NOTE: Par exemple, un numéro standard peut constituer une citation bibliographique complète, ou la documentation complète peut être incluse dans une entrée de terme. Dans un système de gestion de bases de données électroniques, il n'est pas recommandé d'utiliser cette dernière procédure parce qu'elle peut provoquer la présence de données redondantes dans un fonds.

EXEMPLE 1: ISO 10241:1992, *Normes terminologiques internationales — Élaboration et présentation*.

EXEMPLE 2: Wüster, Eugen. 1968. *The Machine Tool*. London: Technical Press.

#### A.10.20 IDENTIFICATEUR DE SOURCE

NOM TOLÉRÉ 1: code de source bibliographique

NOM TOLÉRÉ 2: code de source terminologique

DESCRIPTION : Code attribué à un document dans un fonds terminologique et utilisé à la fois comme identificateur d'une entrée bibliographique et comme indicateur dans des entrées de termes individuelles qui renvoient à l'entrée bibliographique identifiée à l'aide de ce code.

EXEMPLE : («WEmt1968» dans un fichier terminologique renvoie l'utilisateur à une entrée bibliographique pour «Eugen Wüster, *The Machine Tool*, 1968').

#### A.10.21 IDENTIFICATEUR

DESCRIPTION : Code servant à extraire des documents et des ressources du Web.

EXEMPLE : Voir URL et FPI

##### *A.10.21.1 URL*

FORME INTEGRALE: uniform resource locator (localisateur uniforme de ressource)

DESCRIPTION : adresse unique d'une page du Web.

EXEMPLE : <http://www.iso.ch>

NOTE : Le préfixe "http" est souvent absent parce que la plupart des navigateurs rajoutent automatiquement.

##### *A.10.21.2 FPI*

FORME INTÉGRALE: Formai Public Identifier (identificateur public formel)

DESCRIPTION : Code unique d'un document représentatif donné de l'environnement Web.

EXEMPLE : «ISO 12200:199811DTD for MARTIF (framework)//EN»

NOTE : Le FPI est identique à l'ISBN attribué aux ouvrages, de nombreuses copies identiques ayant le même ISBN ou FPI existent. Le FPI de l'exemple ci-dessus identifie de manière unique un document étant une copie de la DTD MARTIF.

##### *A.10.22 origine*

DESCRIPTION : Élément de donnée dont le contenu consiste en une référence normalisée à une personne, une institution, une entreprise, etc., qui constitue l'origine de l'information en lieu et place d'un document.

NOTE : Ces catégories de données peuvent également servir à identifier l'origine d'un terme nouveau dans un environnement de planification linguistique ou de normalisation comme l'indique la rubrique A.2.4.4.

##### *A.10.22.1 origine-personne*

NOM TOLÉRÉ 1: expert

NOM TOLÉRÉ 2: spécialiste

DESCRIPTION : Personne considérée comme source d'information aux fins de la documentation bibliographique.

##### *A.10.22.2 origine-institution*

DESCRIPTION : Institution (c'est-à-dire une entreprise, un organisme gouvernemental, etc.) considérée comme source d'information aux fins de la documentation bibliographique.

#### A.10.22.3 *origine-base de données*

DESCRIPTION : Base de données considérée comme un document aux fins de la documentation bibliographique.

## **Annexe B**

(informative)

### Données bibliographiques

L'Annexe B de l'ISO 12083:1994 énumère les éléments servant à l'identification des catégories de données utilisées pour la préparation et le balisage des manuscrits exploitables par la machine. Cette énumération comprend des éléments servant comme catégories de données dans les citations bibliographiques incluses dans les bases de données terminologiques. Les éléments suivants correspondent à des éléments extraits de cette énumération.

#### B.1 LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

DESCRIPTION : Liste d'entrées bibliographiques appartenant à un ouvrage.

#### B.2 ARTICLE BIBLIOGRAPHIQUE

DESCRIPTION : Entrée dont le contenu se compose d'une citation bibliographique.

NOTE : L'identificateur d'entrée bibliographique est l'identificateur de source attribué à l'ouvrage et dans d'autres entrées renvoie l'utilisateur là où est l'entrée bibliographique.

#### B.3 PUBLICITÉ

DESCRIPTION : Publicité ou notification publique dans le cadre d'une publication en série.

#### B.4 ARTICLE

DESCRIPTION : Texte indépendant constituant une partie de publication.

#### B.5 AUTEUR

DESCRIPTION : Personne ou personne morale responsable du contenu intellectuel ou artistique d'un ouvrage.

#### B.6 DISTRIBUTEUR/DISPONIBILITÉ

DESCRIPTION : Source où un ouvrage peut être acquis ou un lieu où l'ouvrage peut être consulté.

#### B.7 MONOGRAPHIE

DESCRIPTION : Publication complète en un volume ou complète ou devant être complétée dans un nombre limité de volumes.

## B.8 CATÉGORIE

NOM TOLÉRÉ: catégorie d'un ouvrage publié

DESCRIPTION : Type de publication.

NOTE : Les catégories peuvent comprendre les éléments suivants:

l'article (de vulgarisation); l'article (technique);

le code de pratique; le glossaire; la littérature grise; la Norme internationale; la loi;

le document juridique; le lexique;

le manuel; la norme nationale; le document normatif; le brevet;

la publication en série; la norme provinciale; le projet de norme; le document de relations publiques; la norme régionale; le règlement;

la norme;

la spécification technique; le règlement technique.

## B.9 CITATION

DESCRIPTION : Référence à un ouvrage, à un article ou à une autre source.

## B.10 VILLE

DESCRIPTION : Ville dans laquelle un ouvrage est publié.

46

2 À publier.

ISOIFDIS 12620:1998(F)

NOTE : L'ISO 12083:1994 ne prévoit pas d'indications concernant l'état ou la province.

## B.11 CODEN

DESCRIPTION : Code alphanumérique concis et unique attribué aux publications en série ainsi qu'aux monographies, servant d'identificateur non ambigu et permanent.

EXEMPLE : Photo-Chemistry et Photo-Biology, BHCBAP

## B.12 ORGANISME EN TANT QU'AUTEUR

DESCRIPTION : Organisme responsable de la création de tout ou partie du contenu artistique ou intellectuel de l'oeuvre.

### B.13 COPYRIGHT

DESCRIPTION : Droit juridique exclusif d'impression, de publication, de représentation, de tournage ou d'enregistrement de matériel littéraire, artistique ou musical originaux, accordé pour une période déterminée à un auteur, un dessinateur, etc. ou à une autre personne nommée.

NOTE : La catégorie de données *détenteur du copyright* qui appartient à celle des droits d'auteur permet de spécifier le *détenteur du copyright*. Voir l'annexe B de l'ISO 12083:1994 et l'annexe A de l'ISO 12200:~2 pour de plus amples informations.

### B.14 MENTION-NOM COPYRIGHT

DESCRIPTION : Nom du détenteur du copyright au moment de la publication.

### B.15 PAYS

DESCRIPTION : Pays de publication de l'ouvrage.

NOTE : Le *pays* peut être inclus avec la *ville* lorsque c'est nécessaire.

EXEMPLE : ville: London, Ontario pays: Canada

### B.16 DATE DE PUBLICATION

DESCRIPTION : Indication de l'année, et si nécessaire, du mois et du jour de la publication.

### B.17 ÉDITION

DESCRIPTION : Ensemble d'exemplaires d'un ouvrage produit à partir d'une composition ou d'un seul exemplaire utilisé comme copie principale.

### B.18 ÉDITEUR

DESCRIPTION : Organisme ou personne responsable de la préparation de la publication d'un ouvrage du point de vue de son contenu intellectuel.

### B.19 TAILLE DE L'OUVRAGE (NOMBRE DE PAGES)

DESCRIPTION : Nombre de pages d'un ouvrage.

### B.20 PRÉNOM

DESCRIPTION : Prénom donné à une personne.

### B.21 GLOSSAIRE

SYNONYME: vocabulaire

DESCRIPTION : Dictionnaire terminologique basé sur un travail terminologique, qui présente la terminologie d'un domaine particulier ou de domaines associés.

B.22 NUMÉRO ISBN (INTERNATIONAL STANDARD BOOK NUMBER)

FORME INTÉGRALE: numéro normalisé international d'un livre

DESCRIPTION : Numéro international normalisé unique attribué à chaque édition d'un livre ou à toute autre publication monographique à des fins d'identification.

B.23 NUMÉRO ISSN (INTERNATIONAL STANDARD SERIAL NUMBER)

FORME INTÉGRALE: numéro international normalisé des publications en série

DESCRIPTION : Numéro international normalisé unique attribué à des publications en série à des fins d'identification.

B.24 NUMÉRO

DESCRIPTION : Élément d'un ouvrage publié sur une certaine période.

B.25 NUMÉRO DE COTE BIBLIOTHÈQUE DU CONGRÈS

DESCRIPTION : Numéro attribué par la bibliothèque afin de fournir l'accès à une fiche complète du catalogue pour l'oeuvre.

B.26 NOM DE L'ORGANISME

DESCRIPTION : Nom d'une association, d'une entreprise ou d'une entité ayant une structure bien définie.

B.27 AUTRE INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE

DESCRIPTION : Catégorie générique de données employée dans l'ISO 12083 pour des éléments qui ne sont pas traités ailleurs; utilisé dans la gestion des données terminologiques pour les éléments non traités dans les ressources bibliographiques conçues pour les bibliothèques.

<b>AIDES INFORMATIQUES EN TERMINOLOGIE — CATÉGORIES DE DONNÉES .....</b>	<b>1</b>
1 DOMAINE D'APPLICATION .....	1
2 RÉFÉRENCES NORMATIVES.....	1
3 TERMES ET DÉFINITIONS.....	2
4 SÉLECTION DES CATÉGORIES DE DONNÉES .....	2
5 DOCUMENTATION DES CATÉGORIES DE DONNÉES .....	2
6 SPÉCIFICATIONS NORMALISÉES DES CATÉGORIES DE DONNÉES EN VUE D'UNE GESTION TERMINOLOGIQUE .....	3
6.1 <i>Modèle de l'entrée concernant les catégories de données</i> .....	3
6.2 <i>Typologie des catégories de données</i> .....	3
ANNEXE A .....	4
CATÉGORIES DE DONNÉES .....	4
A.1 <i>terme</i> .....	4
A.2 <i>informations concernant le terme</i> .....	4
A.2.1 type de terme.....	4
A.2.1.1 entrée principale.....	4
A.2.1.2 synonyme.....	5
A.2.1.3 quasi-synonyme.....	5
A.2.1.4 terme scientifique international.....	5
A.2.1.5 nom usuel.....	5

A.2.1.6	internationalisme .....	5
A.2.1.7	forme intégrale .....	5
A.2.1.8	forme abrégée d'un terme .....	6
A.2.1.8.1	abréviation.....	6
A.2.1.8.2	forme courte du terme .....	6
A.2.1.8.3	sigle .....	6
A.2.1.8.4	acronyme .....	7
A.2.1.8.5	terme tronqué .....	7
A.2.1.9	variante .....	7
A.2.1.10	forme translittérée.....	7
A.2.1.11	forme transcrite .....	7
A.2.1.12	forme romanisée .....	7
A.2.1.13	symbole.....	8
A.2.1.14	formule .....	8
A.2.1.15	équation .....	8
A.2.1.16	expression logique.....	8
A.2.1.17	catégorie de gestion du matériel .....	8
A.2.1.17.1	ugs.....	8
A.2.1.17.2	numéro de pièce.....	9
A.2.1.18	syntagme.....	9
A.2.1.18.1	cooccurrent .....	9
A.2.1.18.2	syntagme lexicalisé .....	9
A.2.1.18.3	syntagme synonyme.....	10
A.2.1.19	texte normalisé .....	10
A.2.2	grammaire .....	10
A.2.2.1	catégorie grammaticale .....	10
A.2.2.2	genre .....	11
A.2.2.3	nombre .....	11
A.2.2.4	animé.....	12
A.2.2.5	catégorie du nom.....	12
A.2.2.6	catégorie de l'adjectif.....	12
A.2.3	usage.....	13
A.2.3.1	note d'usage.....	13
A.2.3.2	usage géographique.....	13
A.2.3.3	registre .....	13
A.2.3.4	fréquence .....	14
A.2.3.5	marque chronologique.....	14
A.2.3.6	restriction temporelle .....	15
A.2.3.7	restriction de propriété.....	15
A.2.4	formation du terme .....	16
A.2.4.1	mode de formation du terme .....	16
A.2.4.2	étymologie .....	17
A.2.5	prononciation .....	17
A.2.6	syllabification .....	17
A.2.7	césure.....	17
A.2.8	morphologie.....	17
A.2.8.1	morphème .....	18
A.2.8.2	élément de terme .....	18
A.2.9	statut du terme.....	18
A.2.9.1	autorisation normative .....	18
A.2.9.2	qualificatif de planification linguistique.....	19
A.2.9.3	statut administratif .....	20
A.2.9.4	statut de traitement.....	21
A.2.10	degré de synonymie .....	21
A.3	<i>équivalence</i> .....	21
A.3.1	degré d'équivalence .....	21
A.3.2	faux-ami .....	22
A.3.3	directionnalité .....	22
A.3.4	indice de fiabilité.....	23
A.3.5	commentaire relatif au transfert .....	23

<b>A.4</b>	<b>domaine</b>	<b>23</b>
A.4.1	système de classification	24
A.4.2	notation	24
<b>A.5</b>	<b>description de notions</b>	<b>24</b>
A.5.1	définition	24
A.5.2	explication	25
A.5.3	contexte	25
A.5.4	exemple	26
A.5.5	illustrations non textuelles	27
A.5.5.1	figure	27
A.5.5.2	audio	27
A.5.5.3	vidéo	27
A.5.5.4	tableau	27
A.5.5.5	autres données binaires	27
A.5.6	unité	27
A.5.7	plage	28
A.5.8	caractéristique	28
<b>A.6</b>	<b>relations internotions</b>	<b>28</b>
A.6.1	relation générique	28
A.6.2	relation partiitive	28
A.6.3	relation séquentielle	29
A.6.3.1	relation temporelle	29
A.6.3.2	relation spatiale	29
A.6.4	relation associative	29
<b>A.7</b>	<b>structures notionnelles</b>	<b>29</b>
A.7.1	système de notions	29
A.7.2	position de la notion	30
A.7.2.1	nation étendue	30
A.7.2.2	notion superordonne	31
A.7.2.3	notion subordonnée	31
A.7.2.4	notion coordonnée	31
A.7.2.5	notion connexe	31
<b>A.8</b>	<b>note</b>	<b>32</b>
<b>A.9</b>	<b>langage documentaire</b>	<b>32</b>
A.9.1	nom de thésaurus	32
A.9.2	descripteur de thésaurus	32
A.9.2.1	descripteur le plus générique	32
A.9.2.2	terme générique	33
A.9.2.3	terme restreint	33
A.9.2.4	terme connexe	33
A.9.3	non-descripteur	33
A.9.4	mot clé	33
A.9.5	titre d'index	33
<b>A.10</b>	<b>catégorie administrative</b>	<b>34</b>
A.10.1	transaction du travail terminologique	34
A.10.2.1	date	35
A.10.2.1.1	date de création	35
A.10.2.1.2	date d'entrée	35
A.10.2.1.3	date de modification	35
A.10.2.1.4	date de vérification	35
A.10.2.1.5	date d'approbation	35
A.10.2.1.6	date de retrait	36
A.10.2.1.7	date de normalisation	36
A.10.2.1.8	date d'exportation	36
A.10.2.1.9	date d'importation	36
A.10.2.2	responsabilité	36
A.10.2.2.1	auteur	36
A.10.2.2.2	entré par	36
A.10.2.2.3	mis à jour par	36
A.10.2.2.4	vérifié par	36

A.10.2.2.5	approuvé par .....	36
A.10.2.2.6	utilisateur .....	37
A.10.2.1.7	date de normalisation .....	37
A.10.2.1.8	date d'exportation .....	37
A.10.2.1.9	date d'importation .....	37
A.10.2.2	responsabilité .....	37
A.10.2.2.1	auteur .....	37
A.10.2.2.2	entré par .....	37
A.10.2.2.3	mis à jour par .....	37
A.10.2.2.4	vérifié par .....	37
A.10.2.2.5	approuvé par .....	38
A.10.2.2.6	utilisateur .....	38
A.10.2.2.7	retiré par .....	38
A.10.2.2.8	exporté par .....	38
A.10.2.2.9	importé par .....	38
A.10.2.2.10	propriétaire du sous-ensemble .....	38
A.10.3	sous-ensembles administratifs .....	38
A.10.3.1	sous-ensemble/client .....	38
A.10.3.2	sous-ensemble/client Initial .....	39
A.10.3.3	sous-ensemble/projet .....	39
A.10.3.4	sous-ensemble/projet initial .....	39
A.10.3.5	sous-ensemble/produit .....	39
A.10.3.6	sous-ensemble/application .....	39
A.10.3.7	sous-ensemble/environnement .....	39
A.10.3.8	sous-ensemble/unité commerciale .....	39
A.10.3.9	sous-ensemble/sécurité .....	39
A.10.4	informations concernant l'autorisation .....	40
A.10.4.1	fonction d'autorisation .....	40
A.10.4.2	code d'autorisation .....	40
A.10.4.3	mot de passe d'autorisation .....	40
A.10.4.4	titre professionnel .....	40
A.10.5	suggestion d'utilisateur .....	40
A.10.6	désignations administratives .....	40
A.10.6.1	terme conséquentiel .....	40
A.10.6.2	clé de tri terminologique NOM TOLÉRÉ: formule de tri .....	41
A.10.6.3	terme de recherche .....	41
A.10.7	indicatif de langue .....	41
A.10.8	texte étranger .....	41
A.10.9	séquence de classement .....	41
A.10.10	type d'entrée .....	42
A.10.11	statut de l'élément .....	43
A.10.12	base de données de renvoi .....	44
A.10.13	source d'entrée .....	44
A.10.14	identificateur de notion .....	44
A.10.15	identificateur d'entrée .....	44
A.10.16	identificateur de fichier .....	44
A.10.17	identificateur de fichier .....	44
A.10.18	renvoi .....	45
A.10.18.1	renvoi de type «voir» .....	45
A.10.18.2	renvoi de type «voir aussi» .....	45
A.10.18.3	terme inversé .....	45
A.10.18.4	terme permuté .....	45
A.10.18.5	homographe .....	45
A.10.18.6	antonyme .....	46
A.10.19	source .....	46
A.10.20	identificateur de source .....	46
A.10.21	identificateur .....	47
A.10.21.1	URL .....	47
A.10.21.2	FPI .....	47
A.10.22.1	origine-personne .....	47

A.10.22.2 origine-institution .....	47
A.10.22.3 origine-base de données .....	48
ANNEXE B .....	48
B.1 Liste bibliographique .....	48
B.2 Article bibliographique.....	48
B.3 Publicité.....	48
B.4 Article .....	48
B.5 Auteur.....	48
B.6 Distributeur/disponibilité.....	48
B.7 Monographie .....	48
B.8 Catégorie.....	49
B.9 Citation .....	49
B.10 Ville.....	49
B.11 CODEN .....	49
B.12 Organisme en tant qu'auteur.....	49
B.13 Copyright.....	50
B.14 Mention-nom copyright.....	50
B.15 Pays .....	50
B.16 Date de publication .....	50
B.17 Édition .....	50
B.18 Éditeur.....	50
B.19 Taille de l'ouvrage (nQmbre de pages).....	50
B.20 Prénom.....	50
B.21 Glossaire .....	50
B.22 Numéro ISBN (International Standard Book Number).....	51
B.23 Numéro ISSN (International Standard Serial Number).....	51
B.24 Numéro.....	51
B.25 Numéro de cote bibliothèque du Congrès .....	51
B.26 Nom de l'organisme .....	51
B.27 Autre information bibliographique .....	51